Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- [ ] Coloured covers / Couverture de couleur
- [ ] Covers damaged / Couverture endommagée
- [ ] Covers restored and/or laminated / Couverture restaurée et/ou pelliculée
- [ ] Cover title missing / Le titre de couverture manque
- [ ] Coloured maps / Cartes géographiques en couleur
- [ ] Coloured ink (i.e. other than blue or black) / Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- [ ] Coloured plates and/or illustrations / Planches et/ou illustrations en couleur
- [x] Bound with other material / Relié avec d'autres documents
- [ ] Only edition available / Seule édition disponible
- [x] Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin / La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la marge intérieure.

- [ ] Coloured pages / Pages de couleur
- [ ] Pages damaged / Pages endommagées
- [ ] Pages restored and/or laminated / Pages restaurées et/ou pelliculées
- [x] Pages discoloured, stained or foxed/ Pages décolorées, tachetées ou piquées
- [ ] Pages detached / Pages détachées
- [x] Showthrough / Transparence
- [x] Quality of print varies / Qualité inégale de l'impression
- [ ] Includes supplementary materials / Comprend du matériel supplémentaire
- [ ] Blank leaves added during restorations may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from scanning / Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été numérisées.

- [x] Additional comments / Commentaires supplémentaires: Pagination continue.

MELANGES RELIGIEUX,

POLITIQUES, COMMERCIAUX ET LITTERAIRES.

Vol. XII. Montreal, Mardi, 16 Janvier 1849. No. 36.

MISSION DE LA BAIE D'HUDSON.

Lettre du R. P. Laverlochère à Mgr. l'évêque de Bytown.

(Suite.)

Tous les Indiens, de quelque tribu qu'ils soient, sont [illegible] et leur premier aspect dénote la plus profonde misère. Leurs terres de chasse sont encore, il est vrai, assez bien pourvues d'animaux dont la précieuse fourrure fait la richesse de la compagnie anglaise ; mais autant la peau en est estimée autant la chair en est dégoûtante. Les ours noirs, gris, et blancs, les lièvres et les castors sont à peu près les seuls, parmi les mammifères, dont la chair puisse être mangée. Tous les autres, tels que loup, renard noir ou fauve, martre, loutre, angora, fouine des bois, etc., ne peuvent servir d'aliment que dans une disette extrême. Les bison, les rennes, les cariboux, si communs dans les prairies du nord-ouest, sont inconnus dans ces parages. Si les Sauvages sont éloignés de l'un des forts de l'Hon. Cie. de la Baie d'Hudson, ils sont quelquefois réduits à une telle détresse, qu'ils se dévorent entr'eux. Il y en a même qui vont jusqu'à se repaître des cadavres de leurs propres enfans !....

On m'a relaté, à ce propos, des faits dont je ne puis sans frémir me retracer le souvenir ; j'ai eu même une fois l'occasion de voir le triste héros de la scène que je vais décrire. C'était un Sauvage qui vient faire la traite de ses pelleteries au fort d'Albany, mais dont les terres de chasse sont à une distance de plus de deux cents milles. 200 milles dans ces affreux pays, où le froid est si vif que le mercure gèle dans le thermomètre, et quand depuis plusieurs jours on n'a rien à manger, est une distance effrayante. Il y avait déjà une semaine que cet infortuné, après avoir couru toute la journée sans rencontrer de bêtes fauves, rentrait le soir dans sa triste cabane, accablé de faim et de fatigue. Là une femme et deux enfans l'attendaient, en proie à une faim non moins cruelle que la sienne. Un soir il rentra, le désespoir dans l'âme, et saisissant son casse-tête, il assomma ses deux enfants. N'ayant pu donner de la nourriture à ceux à qui il avait donné la vie, il la leur reprit pour soutenir la sienne ! Son infortunée compagne prit part à l'horrible festin. Ils dévorèrent de concert, les membres encore palpitants de leurs propres enfants !.... Plusieurs jours s'étaient déjà écoulés depuis, la saison était toujours mauvaise, et la faim recommençait à faire sentir son cruel aiguillon. Pour la prévenir, les deux malheureux époux se mettent en route pour se rendre au fort. Après six journées de marche pénible, la femme tombe malade de fatigue et d'inanition. Elle n'a pas encore rendu le dernier soupir que déjà son mari se dispose à s'en repaître !!! Quelques jours après, il arriva enfin au poste où il raconta lui-même ce que je viens de rapporter. Ce trait, au reste, n'est malheureusement pas unique dans ces pays désolés. Il se renouvellerait presque chaque jour sans la générosité de l'Honorable Compagnie, qui ne leur a jamais rien refusé, à ma connaissance, de ce dont ils peuvent avoir besoin. Voilà donc l'état de la *Belle Nature*, tant prônée par nos philosophes. Il donne lieu à des scènes dont les bêtes féroces auraient horreur ! En parcourant les forêts du nord de l'Amérique, j'ai désiré quelquefois que le trop fameux J. J. Rousseau eût été condamné à passer quelques hivers au milieu de ces tribus infidèles. Il aurait probablement modifié son *contract-social*. Je dis parmi les *infidèles*, car il n'en est pas de même de ceux qui ont été régénérés. Mes chers néophytes d'Abbitibbi ont reculé d'horreur, lorsque je leur ai raconté, à mon retour parmi eux, l'horrible trait que je viens de citer, touchant leurs frères de la Baie : " Oh ! nous aimerions mille fois mieux mourir de faim, me disaient-ils avec un sentiment d'indignation, plutôt que de faire de pareilles choses ! " Ils oubliaient, sans doute, ces chers Sauvages, que plusieurs d'entre eux étaient naguère aussi féroces, ainsi que l'attestent mes rapports précédents !...

Je trouvai peu de Sauvages d'Albany réunis dans le fort lors de mon arrivée, mais ils vinrent bientôt en grand nombre et au bout de 3 jours, il y eut plus de 30 familles. Je m'apperçus bientôt que les préventions, qui existaient contre nous au fort Moose, étaient les mêmes ici. C'était en vain que je faisais le tour des cabanes, une clochette à la main, personne ne venait m'entendre. Cela m'affligea sans me surprendre, car je savais qu'on leur avait fait de nous et de notre Sainte Religion la plus effrayante peinture. Je ne repèterai pas ici, Mgr., les calomnies basses et absurdes, que le ministre wesleyen avait débitées sur notre compte. Les Hon. MM. de la Compagnie en étaient quelquefois indignés. Il n'était donc pas surprenant que les indigènes ne nous envisageassent qu'avec méfiance, je dirai même avec effroi. Mais j'étais venu de trop loin, je m'étais volontairement exposé à trop de périls afin de leur procurer les bienfaits de la Foi, pour que je demeurasse maintenant spectateur oisif de leur état. Je fis donc les visiter chacun dans leur cabane, les saluant amicalement ; je m'assayais au milieu d'eux sans cérémonies, embrassant, caressant les enfants, fumant le calumet avec les chasseurs, m'informant de la santé de tous ; je priais les vieillards de me raconter quelques-unes de leurs histoires et de leurs aventures des forêts ; leur promettant de leur en raconter à mon tour qui pourraient les intéresser. Je leur dis enfin qu'étant envoyé par le Grand-Esprit pour leur enseigner le chemin de la vie, je n'avais rien de plus à cœur que de les voir heureux. Etonnés d'un procédé si nouveau pour eux, je les vis me fixer de la tête aux pieds, et se demander à eux-mêmes, si j'étais bien cette *Robe noire* dont on leur avait fait une peinture si effrayante. Rien n'est plus entêté que la prévention, elle ne se rend pas même à l'évidence ; car plusieurs d'entr'eux, tout en m'avouant qu'ils avaient beaucoup de plaisir de me voir et de m'entendre, furent cependant encore plusieurs jours avant d'oser venir à la cabane qui me servait de chapelle. Ma première visite à domicile avait produit un bien trop sensible, pour que je ne prisse pas la résolution de la continuer chaque jour, malgré la répugnance de la nature à la vue de tant d'objets repoussants. Jeunes lecteurs, si *jamais vous* êtes appelés à aller Evangéliser les Sauvages, ceux principalement qui ont déjà reçu la visite de ces ministres qui ne prêchent rien moins que la charité chrétienne, permettez-moi de vous dire que le meilleur et l'unique moyen de les gagner à J. C., c'est de gagner d'abord leur confiance, mais pour cela il faut vous identifier avec eux, vous faire, pour ainsi dire, Sauvage, avec eux, pour en faire des hommes d'abord et des chrétiens ensuite..... Bientôt j'eus la satisfaction d'en voir un bon nombre s'empresser de venir à la chapelle, au premier son de la clochette. Les premiers jours ils ne voulaient pas laisser baptiser leurs enfants nouveaux-nés, mais après quelques intructions, non seulement ils me les apportèrent avec empressement, mais plusieurs d'entr'eux, baptisés par un méthodiste quelques années auparavant, me demandèrent le baptême de la *Robe-noire*. Leur ayant répondu que pour embrasser notre sainte foi, il fallait bien connaître les obligâtions qu'elle impose, et que quoique je fusse venu de bien loin pour eux, je ne baptiserais jamais personne qu'il ne fût instruit et ne désirât ardemment d'embrasser notre religion. Cette réponse ne faisait qu'augmenter leur désir de la connaître. Chaque explication que je leur donnais, à l'aide d'une échelle-catholique, ou tableau synoptique de l'Ancien et du Nouveau Testament, en signes hiérogryphiques, excitait leur admiration. Rien n'était plus touchant que de voir l'attention qu'ils donnaient aux instructions qui duraient plusieurs heures, au milieu d'une nuée de moucherons cruels, et quand j'avais terminé je les voyais quitter à regret le lieu de réunion, et se dire les uns aux autres : " Ot chita tala pwe sa milo à chin naspit ; assurément cela est beau."

Parmi ceux que la grâce a touché d'une manière aussi prompte qu'efficace, était un jeune polygame. Son frère, ses amis et surtout sa nièce, dont je rapporterai plus tard les vertus morales, avaient fait tous leurs efforts pour l'engager à ne garder qu'une femme, sans pouvoir y réussir. La polygamie est généralement regardée comme une flétrissure parmi ces peuplades Sauvages, et ceux qui s'y adonnent tombent dans le mépris. J'en ai vu plusieurs gémir sur l'état d'avilissement dans lequel ils sont aux yeux de leurs frères, mais la grâce seule a pu leur faire briser leurs liens. Il y avait deux jours que j'étais au fort d'Albany, quand celui-ci y arriva avec ses deux femmes et un bon nombre d'enfans, dont quatre en bas âge. Dès qu'il apprit que j'étais dans ce lieu, il en fut effrayé, voulut repartir, et ce ne fut qu'avec beaucoup de peine que sa mère parvint à le retenir ; mais il évitait ma présence, et quand je fus pour le visiter dans sa cabane, il s'était caché. On me fit connaître le lieu de sa retraite, je fus l'y trouver, et comme j'avais bien plus à cœur le baptême de ses petits enfans que son divorse, je l'abordai d'une air affable, lui parlant avec bonté, lui faisant comprendre du mieux qu'il me fut possible l'importance du baptême, sans lui dire un mot contre la polygamie. A mon approche, il tremblait de tous ses membres, mais il m'écouta bientôt avec attention, et le même jour il m'apporta tous ses enfans pour que je les baptisasse, me demandant d'une manière touchante que je lui accordasse la même faveur. C'était là que je l'attendais. " Tu ne pourras pas être baptisé, lui dis-je, tant que tu auras deux femmes. Le Grand-Esprit ne le veut pas, et si tu n'en renvoies pas une, au lieu de te placer dans sa grande lumière pour y être heureux avec lui, il te mettra au contraire dans une prison de feu avec le mauvais esprit, quand tu auras cessé de vivre." Ces paroles, Mgr., que je rends mot à mot pour donner à Votre Grandeur une idée de la naïveté de notre langue indienne, firent sur l'âme de ce bon Sauvage tout l'effet que je pouvais en attendre. La tête appuyée sur sa poitrine, il ne répondit pas un mot et fut plongé dans une rêverie profonde durant quelques minutes ; puis se levant tout à coup, il me dit : " Père, je vois que ce que tu me prescris est juste ; puisque le Grand-Esprit n'a donné qu'une femme au premier homme, je ne dois pas en garder deux. La quelle veux-tu que j'envoie ? " Tu dois garder la première, lui dis-je ; mais les enfans de la seconde étant les tiens, il faut que tu les élèves et que tu prennes soin de leur mère comme de ta propre sœur, jusqu'à ce qu'elle ait trouvé un mari. —Merci, me dit-il, et il sortit aussitôt pour aller annoncer à la plus jeune de ses femmes que désormais il ne la regarderait plus que comme sa sœur, et qu'elle eut à se retirer chez sa mère. A une déclaration aussi subite, la jeune femme ne répondit pas un mot. Est-ce surprise ? Est-ce indifférence ? Je ne sais : tout ce que je puis dire, c'est qu'étant allé la trouver moi-même un moment après, et lui ayant parlé du bonheur qui attend les bons chrétiens dans le ciel, elle me répondit : " Sois bien sûr, mon père, que désormais je n'habiterai plus avec lui. Je lui disais quelques fois que ce n'était pas bien que nous fussions ensemble, puisque ma sœur était déjà sa femme." Dès ce moment je ne les vis plus ensemble, si ce n'est à la chapelle, où ils rivalisaient de zèle et d'attention pour se faire instruire. Je crus néanmoins que la prudence exigeait que je les misse à l'épreuve, jusqu'à l'année prochaine. Tous les parents du jeune polygame ressentirent une grande joie de sa généreuse démarche, mais nul ne la manifesta aussi vivement que sa nièce. Elle ne savait comment me témoigner sa reconnaissance. Cette femme était une de ces âmes d'élites que le Seigneur se réserve en tous lieux, aux quelles il accorde un esprit droit et un cœur capable des plus généreux sentimens, qui ont le vice en horreur et à qui la vertu semble naturelle. Il y a quatre ans qu'elle vit un ministre, qui lui dit que pour être heureuse après sa mort elle devait recevoir le baptême. Il n'en fallut pas d'avantage pour animer cette ame ardente du désir brûlant de le recevoir. Elle fut baptisée, mais sans aucune notion préalable sur les mystères de la foi. Son âme était trop droite pour ne pas s'apercevoir bientôt de ce qu'un pareil baptême avait de défectueux. Ses lumières naturelles lui disaient sans cesse qu'il ne suffit pas de s'appeler Sarah ou Rachel, et d'avoir reçu quelques gouttes d'eau sur la tête, pour être assuré d'aller au ciel ; que la religion du Grand-Esprit devait avoir quelque chose de plus que cela. (C'est elle-même qui me l'a avoué). Sur ces entrefaites, elle fit rencontre d'une dame née et élevée dans la religion protestante, mais catholique depuis peu, très-instruite et d'une éminente piété. Lui ayant fait part de ses doutes et de ses craintes, la pieuse dame lui donna des leçons sur le dogme, la morale et même sur la discipline catholique. Elle lui parla au long du sacrement de pénitence, des consolations ineffables que l'on y goutte. Elle lui parla aussi de l'abstinence que les catholiques observent le vendredi, en l'honneur de la passion du Sauveur. Depuis lors cette admirable sauvagesse ne voulut jamais faire gras le vendredi, excepté dans une nécessité extrême. Les autres m'ont avoué l'avoir vue bien des fois, demeurer à jeun le vendredi jusqu'au soir, dans l'espérance de prendre quelques poissons. Elle soupirait sans cesse après l'arrivée d'un prêtre. Dès qu'elle me vit, elle courut chez sa pieuse institutrice pour lui demander, si je n'étais pas cette *Robe-noire* dont elle lui avait si souvent parlé ? Sur sa réponse affirmative, elle lui dit : " Ah ! s'il voulait me confesser, que je serais contente ! Il me semble qu'il n'y a rien de plus doux pour l'âme que de dire ses fautes à l'envoyé du Grand-Esprit.—Va le trouver, lui répondit la dame, expose lui tes désirs, et fais ce qu'il te dira." Elle se dirigea aussitôt vers ma tente. L'émotion qu'elle éprouvait répandit sur sa figure une sueur glacée. Ses jambes refusèrent de la soutenir. Elle tomba à genoux à l'entrée de ma tente, d'une voix tremblante, elle me dit ces mots : " Toi qui es la *Robe-noire* envoyé par le Grand-Esprit, écoute ce que je vais te dire. Il y a si longtemps que je désire de te voir, de t'ouvrir mon cœur pour te faire connaître tout ce que j'ai fait !"—Quelque désir que j'aie, de te confesser, lui dis-je, je ne puis le faire avant que tu ne sois instruite, baptisée, et que tu ne croies que notre Religion est la seule véritable—Oh ! je crois fermement, me dit-elle avec un sentiment de conviction profonde, et je n'en veux jamais suivre d'autre ! " Une âme, ainsi disposée, n'exigeait pas une bien longue épreuve. Quelques jours avant mon départ, je lui administrai le baptême, sous condition. Elle fit sa profession de foi, d'un ton si pénétré, que les assistants en furent attendries. Elle fut, parmi les adultes, la seule que je jugeasse suffisamment instruite, et digne du baptême, quoiqu'il y en eût encore un assez bon nombre d'autres qui manifestassent le même désir. Mais dans la même circonstance, je conférai ce sacrement à seize enfans en bas âge. Qu'il était beau de voir cette pieuse néophyte, âgée de plus 60 de ans, environnée de cette troupe d'enfants, dont quelques uns étaient ses petits fils ! Il me semblait dans ce moment que leurs anges, du haut du ciel, souriaient à leur bonheur ! !—*A continuer.*

ROME SANS LE PAPE.

Rome a forcé le Pape à s'éloigner d'elle ; Rome, *calme et indifférente*, nous dit-on, prétend vivre et se gouverner sans le Pape. Rome y a-t-elle bien pensé ?

Rome, avec la Papauté, n'est, il est bien vrai, ni un grand centre politique, ni une grande cité industrielle, ni un grand entrepôt commercial. Mais Rome, avec la Papauté de moins, deviendra-t-elle pour cela une cité politique, commerçante ou manufacturière ?

Rome, avec la Papauté, c'était cette cité unique au monde, grande sans puissance politique, brillante sans richesse, pleine d'une véritable vie au milieu d'un ineffable repos. Rome, c'était cette cité qui, de toutes les extrémités de l'Europe, ralliait à elle tout ce qui est grand et tout ce qui est digne ; artistes, savants, évêques, pèlerins, rois, voyageurs de tout ordre, de toute condition, de toute nation, je puis même ajouter, de toute foi.

Que sera Rome sans la Papauté ? Une ville effacée du nombre des capitales européennes, la quatrième ou cinquième ville tout au plus de l'Italie révolutionnaire, moins grande que Naples, moins ornée que Florence, moins curieuse que Vénise. Elle sera le chef-lieu du quatrième ou cinquième Etat d'une fédération italienne (si toutefois il y a jamais au monde une fédération italienne), le séjour de quelque grand duc, s'il s'agit d'une fédération monarchique ; sinon la capitale de quelque république boiteuse et mal conformée, d'autant plus ridicule qu'elle s'appellera *République romaine*.

Les classiques de la Rome révolutionnaire, qui préfèrent sans doute de beaucoup leurs aïeux idolâtres à leurs aïeux chrétiens, devraient comprendre au moins qu'il n'y a parmi eux ni Césars ni Scipions, et quand ce ne serait qu'à défaut ils eussent bien fait de conserver des cardinaux.

Mais peu importe, le courant les entraîne. La Rome des Sterbini et des Mamiani croit fermement être la Rome des Fabricius et des Caton. Les prudents gardes civiques, qui, soigneusement cachés derrière les statues et les fontaines, se gardaient avec tant de précaution des coups de fusil que ne tiraient pas les Suisses du Quirinal, ces braves civiques s'imaginent être décidément les successeurs du peuple-roi.

La grandeur passée de Rome ne servira donc qu'à faire ressortir davantage la honte de son délaissement ; avec la honte et le ridicule, la misère viendra. On ne vit pas avec des consuls et des souvenirs ; et Rome vivait, dans le sens même le plus matériel du mot, de la Papauté, qui lui faisait l'honneur d'habiter au milieu d'elle. Les Papes n'ont pas une seule fois quitté Rome, que la ville ne se soit appauvrie, et que la population n'ait décru. Ces variations ont été étonnamment sensibles pendant le séjour des Papes à Avignon ; elles l'ont été même pendant l'absence de Pie VII, laquelle n'a pourtant duré que quatre ans. Lorsque après son long séjour en France, la Papauté retourna enfin dans la ville éternelle, elle retrouva la population diminuée de plus de moitié de ce qu'elle était sous Innocent III. Pendant cette époque douloureuse, que Rome appela la captivité de Babylone, nul monument nouveau ne l'avait embellie, et c'est par ce motif que l'architecture gothique, si florissante à cette époque, n'a laissé dans Rome aucune trace.

Lorsque, au départ de Pie VII, Rome devint simplement le chef-lieu du département du Tibre, la population s'abaissa graduellement, et en 1813 elle n'était plus que de 117,000. Le Pape revenu, elle remonta bientôt ; et sous Grégoire XVI elle était de 170,000 ; c'est-à-dire, en quelques années, une différence de plus de 50,000.

Mais il est vrai qu'on a aujourd'hui d'autres rêves : on prétend ressusciter non la République, mais l'Empire-romain. Rome ne serait plus la capitale de ce qu'on nomme aujourd'hui les Etats de l'Eglise ; elle serait la métropole d'un empire italien et d'une catholicité régénérée, dans lesquels M. le prince de Canino, pour le temporel, M. l'abbé Gioberti pour le spirituel, figureraient

Ces deux moitiés de Dieu, le Pape et l'Empereur ; dignes successeurs, l'un de Charlemagne, l'autre de saint Pierre ! Vains rêves ! Ridicules chimères dont je ne sais si Rome se berce, mais dont je sais l'Europe prête à se rire, —si toutefois il n'y a pas, là derrière, un empereur un peu plus sérieux que M. le prince de Canino, et une papauté plus menaçante encore que celle de M. l'abbé Gioberti ! " L'Europe, dans cinquante ans, sera cosaque ou républicaine, " disait Napoléon il y a quelques trente ans. Il me paraît difficile que l'Europe soit républicaine dans vingt ans d'ici ; quant à la menace des Cosaques, et quant au péril d'une papauté schismatique et impériale, comme catholique je suis tranquille ; Dieu préservera son Eglise ; mais préservera-t-il l'Europe ? Je l'ignore. Toutefois, à dire franchement ma pensée, je ne puis prévoir sans terreur son avenir, si l'Europe laissait déchoir au milieu d'elle, je ne dis pas cette souveraineté spirituelle qui ne saurait défaillir, mais cette souveraineté temporelle des Papes, si nécessaire à la liberté et à l'indépendance de l'Italie, et à la civilisation européenne tout entière !

NOUVELLES DIVERSES.

PIEMONT.—Le cabinet de Turin, pacifique et modéré vient de tomber devant une manifestation populaire, contre-coup des agitations de Florence et de l'assassinat de Rome. —Le ministère ayant donné sa démission, on dit que M. Lisio, ministre de la guerre, avait été chargé par le roi d'en constituer un nouveau, mais qu'il a décliné cette mission. Elle appartiendrait alors à l'abbé Gioberti.—La foule est allée faire une promenade sous les fenêtres de celui-ci, qui l'aurait renvoyée devant le palais du roi. Elle crait : *Vive le ministère démocratique ! Vive Gioberti !* Des journaux radicaux saluent déjà le philosophe *comme le président futur de la République.*—En temps ordidaire, un changement de ministère en Piémont ne fixerait pas longtemps l'attention publique en dehors de cet Etat. Dans la situation où est l'Italie, un ministère belliqueux à Turin peut amener de graves complications en Europe. L'Italie se croit-elle pourtant mieux en mesure de résister aux Autrichiens qu'elle ne l'était au mois de de juillet ? Des émeutes à Livoune à Florence, à Rome ; la révolution déchaînée en Toscane et dans les Etats de l'Eglise, l'anarchie dans ces deux pays, sont-ce là des points d'appui où des embarras pour le Piémont, sur lequel retomberait, plus que jamais, tout le poids de la guerre ?

AVIGNON.—Voici l'adresse pleine de respect et de dévouement que le conseil-général de Vaucluse, interprète des vœux et des sentiments de tout le département, avait rédigée lorsque le bruit se répandit que Pie IX était débarqué à Marseille :

" TRÈS-SAINT-PÈRE,

" Les membres du conseil général du département de Vaucluse, représentant le beau pays qui formait autrefois le Comtat d'Avignon, viennent, sous l'empire de circonstances qu'ils déplorent, déposer à vos pieds l'expression d'une respectueuse douleur.

" Désirant ardemment que Votre Sainteté choisisse, pour y passer ce temps d'épreuves, le sol hospitalier de France, ils la supplient de fixer sa résidence dans l'ancienne métropole de ses prédécesseurs.

" Votre âme si cruellement frappée y trouvera des cœurs reconnaissants pour les bienfaits dont la cause de la liberté est redevable à Votre Sainteté, et sympathiques aux tribulations dont il plaît à la Providence de vous affliger.

" Comme chrétiens et comme Français, ils joignent à ce vœu l'hommage de leur plus profonde vénération pour le Vicaire de Jesus-Christ et de leur inaltérable dévouement pour la personnes de Pie IX."

—

Naples, le 27 novembre.

" Quant à la résidence future de Sa Sainteté, voici ce qu'on dit et ce qu'on présume : Le Pape serait très-mal à Gaëte, et ne pourrait songer à y séjourner longtemps ; la ville de Bénévent, enclave pontificale dans le royaume de Naples, offrirait quelques avantages, entre autres celui d'être indépendant, chez soi, et plus convenablement sans doute que partout ailleurs ; mais cette résidence a aussi le grave inconvénient d'être mal installée matériellement et dans des conditions de séjour impossibles à admettre. Le couvent du Mont-Cassin, auquel l'on pourrait penser également, serait une sorte de désert inaccessible, et présenterait en outre le danger de ne pas mettre la personne du Pontife à l'abri d'un coup de main préparé sur la frontière romaine, qui est proche. Resterait donc, en dernière analyse, la résidence royale de Caserte, près de Naples, digne de recevoir le chef de la chrétienté, et située à une heure de distance de la ville, à laquelle elle est liée par un chemin de fer ; il y aurait encore là des objections à faire.

" L'arrivée du Saint-Père cause ici une joie inexprimable On porte aux nues M. de Spaur, M. d'Harcourt, M. Martinez de La Rosa, qui sont regardés comme ayant prêté un grand appui au Pape et comme ayant puissamment contribué à son évasion. Voici les détails qui ont été répandus sur cette évasion même ; chacun se les raconte dans les rues. J'ai soin, en vous les adressant, de les débarrasser de l'exagération dont nos imaginations italiennes savent empreindre tous les récits.

" Le Pape était depuis plusieurs jours en quelque sorte gardé à vue. M. de Spaur se présente au palais, exprime

vivement le désir de voir Sa Sainteté, et de l'entretenir d'une demande de bulles et de dispenses au sujet d'un prétendu mariage entre une princesse de Bavière et le comte de Trapani. Il est introduit dans le cabinet, mais la porte reste ouverte, et plusieurs personnes préposées à la surveillance continuent à causer et à se promener dans la salle qui précède. L'entrevue de M. de Spaur se prolonge ; au bout de quelque temps, M. d'Harcourt se présente à son tour, demande aussi à être introduit, et se met, en attendant, à causer avec les assistants, les occupe, détourne leur attention de ce qui se passe dans le cabinet du Saint Père, et les attire peu à peu dans un coin de la salle d'où ils ne peuvent voir ce qui se fait dans le cabinet. Après quelques minutes de conversation, on jette par la porte un coup d'œil inquiet, on entre : le cabinet est vide. Le Pape avait disparu par une porte du fond, il était parti vêtu d'une simple soutane et passant pour le chapelain de M. de Spaur. En franchissant la frontière napolitaine, une difficulté apparente surgit ; le commandant de la place, homme rigide, après avoir examiné le passeport du ministre de Bavière, insista pour voir celui du chapelain ; M. de Spaur se penche à l'oreille de l'officier, lui dit quelques mots, et c'est en voyant le digne commandant se jeter à genoux pour baiser sa mule, que les assistants apprennent la présence du Saint-Père. S. S. est arrivée dans un dénûment complet ; le roi a amené hier avec lui une partie de sa maison et tout le matériel nécessaire.

" M. d'Harcourt n'est arrivé qu'hier 26 à Gaëte sur le *Ténare*, qui était stationné à Civita-Vecchia. On est ici sans nouvelle de l'ambassadeur d'Espagne. M. Martinez de La Rosa. Les nouvelles de Rome sont assez confuses ; le bruit court toutefois que la légation de Bavière aurait été pillée, puis incendiée, en haine de la part qu'a prise à la fuite du Pape le ministre bavarois, dont le projet, quoique resté secret, était du reste conçu à l'avance. Les mesures de toute nature avaient été prises avec un admirable sang-froid par divers membres du corps diplomatique. Le cardinal Antonelli, resté seul auprès du Pape depuis la journée du 16, l'avait précédé de vingt-quatre heures à Gaëte. "

MELANGES RELIGIEUX.

MONTREAL, 15 JANVIER 1849.

LA RÉFORME ELECTORALE.

La question de la *réforme* électorale est, à l'heure qu'il est la grande question discutée *par la presse du pays*. Il est vrai que c'est un sujet sur lequel il a déjà été dit beaucoup et peut-être trop ; mais l'envie de certaines gens, dans certains quartiers, de dénaturer les faits et de tromper l'opinion publique, nous engage aujourd'hui à dire nous-même un mot sur cette importante question, qui pour quelques-uns est un grand cheval de bataille.

Que demande-t-on ? Une réforme électorale. Tout le monde est d'accord pour dire que le pays a besoin d'une réforme électorale ; il n'y a là-dessus qu'une seule et même opinion. On s'accorde encore à demander une augmentation dans le nombre des représentants du peuple ; il n'y a là dessus aussi qu'une seule voix d'un bout du pays à l'autre.

Mais maintenant voici le terrain en discussion : " La réforme électorale sera-t-elle basée sur le chiffre de la population totale de la province, ou le nombre des représentants demeurera-t-il égal pour chaque province ? "

Les journaux, qui appuient le ministère, et le ministère lui-même d'après toutes les apparences, croient que le chiffre des représentants doit être le même pour le Bas-Canada et le Haut-Canada. Leurs raisons pour cela, c'est qu'aujourd'hui, vû l'émigration des Canadiens-Français aux Etats-Unis, vû l'augmentation beaucoup plus considérable de la population dans le Haut que dans le Bas-Canada, vû la perspective certaine de voir avant cinq ans le Haut-Canada avoir une population au moins égale à celle du Bas-Canada, si l'on demandait et obtenait la réforme électorale basée sur le chiffre de la population totale de la province, lorsque cette réforme aurait lieu, elle ne nous donnerait tout au plus que deux à trois représentants de plus que le Haut-Canada, et à l'élection suivante, elle agirait contre nous et donnerait au Haut-Canada la prépondérance, et cela POUR TOUJOURS !

Mais il paraît que ce ne sont pas là des raisons pour quelques journaux de l'opposition. Ils persistent à dire que ne pas demander la réforme électorale basée sur le chiffre total de la population de la province, c'est se montrer traître au pays, mauvais citoyen ! Eh bien ! nous ne nous laisserons pas aller à répondre aux rédacteurs de ces journaux-là que les titres de traîtres, transfuges, mauvais citoyens, appartiennent à tous autres qu'à ceux auxquels ils les adressent avec tant de complaisance et de joie ; le pays les a jugés ; il sait qui sont ses amis et qui ne le sont pas. Ce n'est là d'ailleurs qu'une question de *titres* : venons-en plutôt à la question en litige.

Pourquoi demander la réforme électorale basée sur la population ? C'est sans doute parce qu'on pense que ce devrait être utile au pays. Mais en bonne conscience, qu'on nous le dise, comment cette réforme électorale peut-elle être utile, à nous habitants du Bas-Canada ? Ce ne peut être qu'en autant que notre population soit encore pendant plusieurs années bien supérieure en nombre à celle de la province occidentale, et qu'ensuite elle demeure *encore* pendant nombre d'années égale à celle du Haut-Canada. Et dans cette hypothèse, il faudrait encore avoir une certitude de pouvoir après tout cela former du Bas-Canada un Etat à part et indépendant.

Eh bien ! nous soutenons : 1° qu'à l'heure qu'il est le Bas-Canada a tout au plus 30 à 40,000 âmes de plus que le Haut-Canada ; 2° qu'avant cinq ans la population du Haut-Canada sera égale à la nôtre, si elle ne lui est pas supérieure.

Pour prouver notre premier point, nous disons d'abord que, d'après les calculs les plus impartiaux, la population du Bas-Canada est aujourd'hui de 780,000 âmes ; et en prenant les calculs de l'Almanac de Balfour que nous adopterons volontiers, notre population est de 789,000, et celle du Haut-Canada de 721,000. Mais remarquons bien que, pour en venir à ce résultat, on a comparé les recensements précédents, et l'on a calculé d'après la même proportion jusqu'à cette année. Or, il faudrait retrancher (nous le disons avec regret) au moins 30,000 des 789,000 du Bas-Canada et cela pour balancer l'émigration des Canadiens-Français aux Etats-Unis ; ce qui réduirait ce chiffre à celui de 759,000 âmes. Qu'on n'aille pas croire que nous exagérons en estimant à à 30000 le nombre des Canadiens-Français émigrés durant ces dernières années. Quelques-uns de nos compatriotes, qui sont allés aux Etats-Unis, nous informent en effet qu'il n'e s'y trouve pas moins de 100,000 Canadiens-Français. Nous aimons à croire que ce chiffre est exagéré ; mais toujours est-il qu'il suffit de parcourir nos villes et nos campagnes, et l'on ne pourra se dissimuler cette dure et triste vérité, que nos compatriotes *ont émigré*, depuis cinq ans surtout, en très-grand nombre, et après cela, on ne trouvera pas que nous forçons les choses, lorsque nous portons à 30000 le nombre des émigrés Canadiens-Français aux Etats-Unis durant les cinq dernières années. Ainsi, tout considéré, la population du Bas-Canada ne s'élève pas aujourd'hui à plus de 759,000 âmes. (1) Voyons maintenant pour le Haut-Canada. Comme nous le disions tout-à-l'heure, on en estime généralement la population à 720000 âmes ; Balfour dit qu'elle est de 721000. Mais remarquons encore ici que ce calcul n'est pas complet ; car dans ce chiffre ne se trouve pas comprise l'immigration irlandaise pour l'année 1848. Or, nous pensons que personne ne trouvera qu'il y ait quelque exagération à porter à 10,000 personnes le nombre des immigrants *irlandais* qui se sont fixés en 1848 dans le Haut-Canada ; et ce qui nous donne cette confiance, c'est que d'après des statistiques pour les années précédentes, on trouve qu'au lieu de 10000, çà a été 20,000, 30,000, 40,000, 50,000 et plus. Ainsi ajoutant ces 10,000 âmes aux 721000 précités, la population actuelle du Haut-Canada serait aujourd'hui de 731,000 âmes. Soustrayant ce dernier chiffre de celui de la population du Bas-Canada qui, comme nous venons de le montrer, est de 759,000 âmes, on a en faveur du Bas-Canada un excédant de 28,000 âmes. Voilà notre premier point prouvé.

Quant à notre second point, savoir, " qu'avant cinq ans la population du Haut-Canada sera égale à la nôtre, si elle ne lui est pas supérieure, " nous ne pensons pas qu'il soit difficile de le démontrer.

En effet, en 1844, le Bas-Canada avait une population de 697084 âmes, le Haut-Canada en avait une de 486055 ; en 1849, la population du Bas-Canada se trouve être de 759000, et celle du Haut-Canada de 731000. Ainsi en 1844, il y avait en faveur du Bas-Canada un excédant de 211,029 âmes ; en 1849, cet excédant est réduit à 28,000 âmes. Quelles raisons y a-t-il donc de croire que, durant les cinq années qui vont suivre 1849, l'augmentation du Haut-Canada va se ralentir, celle du Bas-Canada être dans une proportion plus forte ? S'attend-on à ce que l'augmentation *naturelle* de la population, dans l'une et l'autre province, ne se fera pas comme par le passé ? S'imagine-t-on que l'immigration irlandaise va diminuer ou cesser ? Oh ! non ; il n'est que trop vrai que le Haut-Canada s'accroît et s'accroîtra en population beaucoup plus rapidement que le Bas-Canada. Tout ce que l'on peut espérer, c'est de voir diminuer et plus tard cesser l'émigration des Canadiens-Français aux Etats-Unis, et cela grâce aux mesures sages, libérales et patriotiques que le ministère actuel proposera aux chambres dans la session prochaine du parlement et dans celles qui la suivront. Toujours est-il que le Haut-Canada ne nous est aujourd'hui inferieur en population que d'environ 28,000 âmes, et que d'après l'expérience des 15 à 20 dernières années, il ne mettra pas cinq ans à balancer cette différence. Il n'est donc que naturel et logique de dire qu'avant l'année 1854 la population du Haut-Canada sera au moins égale à la nôtre.(2)

Ayant ainsi démontré la vérité de nos deux avancés, nous demandons sans crainte aux Rédacteurs des trois journaux en faveur de la réforme électorale basée sur la population : " Messieurs, croyez-vous maintenant sincèrement que la réforme électorale, telle que vous la voulez, doive être un bienfait pour notre pays ? Croyez-vous sincèrement qu'aujourd'hui, que notre population n'est que de 28,000 âmes de plus que celle du Haut-Canada, nous devions demander la réforme électorale basée sur la population ? Non, c'est impossible, à moins que vous ne désiriez nous livrer, pieds et poings liés, à la merci du Haut-Canada. Souvenez-vous donc qu'il ne s'agit pas seulement des avantages du moment ; il faut considérer les temps à venir : ceux qui ne voient pas devant eux sont des aveugles, ceux qui ne veulent point voir ne méritent pas d'en avoir le pouvoir. Vous avez beau dire : "Ce que nous demandons est strictement juste." Nous vous répondrons que si la justice que vous demandez doit causer l'asservissement du Bas-Canada, vous êtes coupables, extrêmement coupables de persister dans votre demande, la sachant contraire aux vrais intérêt de notre patrie commune. Que M. le rédacteur du *Canadien* en particulier se rappelle ce qu'écrivait le *Canadien* du 28 août 1843 ; il apprendra alors " que les théories ou les principes doivent souvent céder quelque chose aux circonstances, et qu'il y aurait de la folie à risquer le salut de l'état pour des points, qui peuvent avoir une grande importance en principe général, mais qui, réduits en pratique, ne sauraient avoir que peu ou point d'effet sur l'action du gouvernement ou pour l'avantage réel du peuple." A plus forte raison, M. du *Canadien*, ces principes doivent-ils céder quelque chose aux circonstances, quand, comme le principe de la représentation basée sur la population, ils doivent avoir pour le pays un effet désastreux. Ce n'est pas nous qui disons cela ; c'est le *Canadien* de 1843, ce *Canadien* qui défendait alors la cause du peuple et prêchait tout le contraire de ce qu'il dit aujourd'hui. Oui, Messieurs les rédacteurs et les agitateurs grands et petits, voyageurs ou stationnaires, vieux ou jeunes, tous mettez la main sur vos consiences, et dites alors si en demandant la réforme électorale basée sur la population, vous agissez en vue de vos propres intérêts ou en vue de ceux du pays. Ne craignez pas de l'avouer, vous ne travaillez que pour le présent, vous ne travaillez pas pour l'avenir, au moins pour *les temps à venir*. Tout votre but est de mettre à bas le ministère du jour, pour ensuite faire de l'agitation et du trouble à votre guise. De temps à autre, vos desseins percent, et vous vous complaisez à dire à l'Angleterre : " à nos portes, sont les Etats-Unis d'Amérique." Eh bien ! voyons ce que nous offriraient ces Etats-Unis que vous faites semblant de chérir. C'est la *Gazette de Québec* du 8 courant qui va nous l'apprendre. " Le parlement impérial, dit-elle, avait en vue, en passant l'acte d'union, que les deux provinces, afin d'avoir des garanties pour leurs institutions et intérets respectifs, eussent une égale représentation dans la législature-unie, et que cette égalité ne fût pas dérangée, à moins que ce ne fût, du consentement des deux tiers des deux chambres. Dans quelques années, le Haut-Canada surpassera le Bas-Canada en fait de population, et *alors les Bas-Canadiens trouveront pour leurs institutions et leurs intérêts les mêmes garanties* que possède actuellement le Haut-Canada dans cette clause de l'acte d'union. Aux Etats-Unis, on a pourvu au même objet, en déclarant, dans la constitution, que chaque Etat aurait une représentation égale dans le Sénat. Dans ce corps respectable, qui n'est pas seulement une branche de la législature, égale dans ses attributions, comme telle, à la chambre des représentants, mais qui est encore une branche du pouvoir exécutif, contrôlant les nominations faites par le président, sanctionnant ou désavouant les traités d'alliance, de paix, de commerce etc., l'état microscopique du Rhode Island, avec ses 108,000 habitants, est représenté par le même nombre de sénateurs que " l'état impérial " de New-York avec ses 2,500,000 habitants ; et si *le Canada, avec sa population de plus d'un million et demi*, était un membre de l'union, *il ne pèserait pas plus*, dans la balance des intérets nationaux, *que la Floride avec une population de 54,000 habitants*, ou un vingt-huitième de la sienne."

Les Etats-Unis ne nous offriraient donc pas plus, que l'Union de 1840, une représentation d'après le chiffre de la population. Pourtant dans l'un et l'autre cas, la justice absolue exigerait un changement ; mais comme le disait le *Canadien* de 1843, il est " des théories ou des principes qui doivent souvent céder quelque chose aux circonstances, surtout lorsqu'ils doivent produire du mal à ceux en faveur de qui on les fait valoir, et c'est là, à n'en pas douter, notre situation actuelle. Le *Canadien* du 25 août 1843 l'avait bien compris, lorsque, considérant soigneusement les avantages et désavantages des deux systèmes de représentation, il se prononçait contre celui qui la basait sur la population. Le *Canadien* parlait pourtant en 1843 ; alors, le Bas-Canada se trouvait encore avoir une population bien supérieure en nombre à celle de la province occidentale ; cela n'empêche pas le journaliste de Québec de dire franchement et sans crainte ce qui suit : " Considérée sous le point de vue de l'avenir, et comme un point réglé d'une manière permanente, la question d'une nouvelle répartition de la représentation, en prenant la population pour base, perd beaucoup de son importance. Il vaudrait la peine de considérer si nous n'avons pas plus à gagner qu'à perdre, en adoptant, mais comme arrangement *permanent*, le principe de la représentation égale. Ce serait, pour ainsi dire, un placement de fonds à interêt ; l'autre parti ne serait-il pas, par contraire, escompter l'avenir au profit du présent, ce qui paraît être malheureusement à l'ordre du jour dans le siècle où nous vivons ? "

Nous tenons fort à montrer à nos compatriotes que la thèse, que nous soutenons avec nos confrères libéraux qui appuient le ministère, n'est pas une thèse nouvelle. Dès l'année 1843, le *Canadien*, qui aujourd'hui renie son passé, déclarait que la représentation basée sur le chiffre de la population nous mettrait à la merci du Haut-Canada, et cela sans remède aucun. On conçoit à peine comment des hommes, qui persistent à se dire Canadiens et amis de leur pays, soutiennent le contraire, sachant quelles seraient pour le Bas-Canada les malheureuses conséquences de cette mesure, si par impossible elle venait à passer. Mais ne nous étonnons pas d'une conduite aussi étrange ; c'est celle des agitateurs. Leur métier est de faire des griefs contre le pouvoir, afin d'exciter les populations et d'amener des troubles. Mais nos compatriotes des villes et des campagnes ont trop de bon-sens et d'intelligence pour se laisser prendre au piége une seconde fois. Ils savent aujourd'hui ce que valent ces agitations ; ils en ont eu assez en 1837 et 1838. Ils savent que l'agitation de ces gens-là conduit à l'insurrection. Ils savent déjà, *par expérience*, que " dans ces insurrections *ce ne sont pas les premiers chefs qui souffrent le plus*, qui sont les plus malheureuses victimes ; ces chefs, le plus souvent, ou trouvent de puissants protecteurs, *ou savent se mettre hors de danger*. Mais ce sont les pauvres habitants trop crédules, entrainés par un amour ardent pour leur pays, qui paient pour les imprudences *ou les lâchetés* de leurs chefs. Ceux-là sont envoyés en exil, ou emprisonnés, ou pendus ; leurs familles restent sans ressources, sans pain ; tandis que ceux qui les avaient excités à la révolte, *vivent loin du danger*, dans la tranquillité et les richesses." Le peuple comprend trop bien tout cela, parcequ'il l'a expérimenté ; et il n'aura plus recours à l'agitation " que comme un pis-aller," car il sait que " c'est un moyen périlleux d'obtenir justice." Dans tous les cas, il ne l'emploiera pas à l'heure qu'il est. Car il voit " à la tête des affaires, un gouvernement sage et éclairé, *un gouvernement* composé des meilleurs hommes que renferme le pays. Il ne doit donc pas craindre d'en être trahi ; il doit donc avoir confiance en lui, " et parlà même en attendre les mesures que, dans sa sagesse et son patriotisme éprouvés, ce gouvernement, soutenu des chambres, jugera les plus avantageuses à l'avancement du pays. C'est là de la logique, la logique de l'esprit et la logique du cœur ; et quand même (ce qui n'est pas) il n'y aurait là que la logique du cœur, nous répèterions, avec un jeune député Canadien, que cette logique-là vaut toutes les logiques du monde, et que c'est *souvent* la seule qu'il faille écouter !

(1) La *Minerve* d'hier soir l'a dit être de 766304 ; ce qui fait une différence de 7000 seulement.

(2) La *Minerve* d'hier soir publie un tableau dans lequel elle fait voir qu'en 1850 (l'année prochaine) la population du B. C. sera de 806937 âmes, celle du H. C. sera de 822922. Ainsi dans une année, le Haut-Canada aura une population plus forte que la nôtre ; et dans cinq cas, en 1854, d'après le même tableau, le B. C. aura une population de 894847 âmes, et le H. C. en aura une de 1071585. Méditons bien cela.

La *Minerve* d'hier soir donne les principaux changements qui doivent être proposés à notre Bill actuel de judicature. Il y aura deux Districts de plus, le District de Kamouraska et le District de l'Ottawa. Il y aura trois Cours : la Cour du Banc de la Reine, la Cour Supérieure et la Cour de Circuit. La 1ère. sera composée d'un juge en Chef et de trois juges puisnés, et aura jurisdiction en appel et jurisdiction criminelle : en appel, il y aura 4 termes par an, 2 à Québec, 2 à Montréal ; le terme sera de 12 jours ; au criminel, il y aura 2 termes, un à Montréal et un à Québec, qui dureront autant que la Cour le jugera nécessaire ; le Gouverneur pourra ordonner un terme extraordinaire. —La Cour Superieure sera composée d'un juge en chef et de sept juges puisnés, et aura jurisdiction civile en 1re instance, excepté dans les cas où elle est réservée à la Cour de Circuit : il y aura trois termes pour Québec et Montréal, et deux pour chacun des autres districts ; les termes pour Québec et Montréal seront de 20 jours, pour les autres Districts ils seront de 12 jours, la Cour pourra cependant les prolonger.—La Cour de Circuit sera composée d'un seul juge, soit de la Cour Supérieure soit de la Cour de Circuit ; il y aura deux termes pour le District de St. François, et trois termes pour les autres Districts ; la durée des termes varie, mais sera généralement de dix jours. Il y a au moins un juge de Circuit résidant au chef lieu de chaque District. La Cour de Circuit aura jurisdiction jusqu'à £50, et il n'y aura pas d'appels pour les sommes au dessous de £15 ; audessus de cette somme, il y a appel à la Cour Supérieure.—Telles sont les dispositions générales.

ARRIVÉE DU STEAMER AMERICA.

Le steamer *America* est arrivé à Boston le 12 courant, après 12½ jours de traversée.—En Angleterre, le CHOLÉRA augmentait un peu à Londres. En Ecosse, il faisait toujours d'assez grands ravages. En France, Louis-Napoléon a été proclamé, le 20 décembre, à l'Assemblée Nationale, Président de la République Française, par M. *Marrast*, qui s'est acquitté de sa tâche en tremblant quelque peu. Louis-Napoléon est ainsi Président jusqu'au second dimanche de mai 1852. Après sa proclamation, Louis-Napoleon a prêté les sermens voulus par la constitution, c'est-à-dire de rester fidèle à la République et de promouvoir ses intérêts de toutes manières. Il a ensuite lu à la tribune une adresse à la chambre, dans laquelle adresse il dit : " Avec la paix et l'ordre notre pays peut encore prospérer, il peut fermer *ses plaies*, ramener les hommes qui se *sont égarés, et calmer* toutes les personnes animées d'un sincère esprit de conciliation. J'ai appelé autour de moi des hommes capables et patriotes qui, en dépit de la diversité de leurs opinions politiques, sont prêts à se devouer, avec vous, à l'application de cet esprit de conciliation, à l'amélioration des lois et à la gloire de la République." Aussitôt qu'il eût terminé son discours, Louis-Napoléon s'avança vers le général Cavaignac et lui présenta la main. Cavaignac en fut surpris, mais la chambre s'en réjouit fort. Après s'être remis, Cavaignac répondit à la civilité du Président de la République, et lui pressa la main cordialement, au milieu des applaudissements unanimes.—M. Odilon Barrot travaille à la formation d'un ministère.—La confiance publique paraît être grande ; car les fonds français avaient considérablement haussé.—L'intérêt excité par la situation du PAPE, ne diminuait pas, Sa Sainteté était encore à Gaëte.—En Autriche, l'attention publique est portee toute entière sur la guerre contre la Hongrie. Vienne était tranquille ainsi que les provinces.—En Espagne, la Reine a ouvert les Cortès le 15 décembre.

Le *Herald* de ce matin contient de nouveaux détails sur les affaires d'Europe. En France, Odilon Barrot est nommé ministre de la justice et président du conseil, Drouyn de Lhuys aux affaires étrangères, de Malleville à l'intérieur, Rulhières à la guerre, de Tracy à la marine et aux colonies de Falloux à l'instruction publique et aux cultes, Léon Faucher aux travaux publics, Bixio à l'agriculture, H. Passy aux finances, Rebellot à la préfecture de police, Changarnier au commandement en chef des gardes nationales de la Seine, de la garde mobile et de la 1ère division militaire, Bugeaud au commandement en chef de l'armée des Alpes, Berger à la prefecture de la Seine, Jérome Bonaparte au gouvernement des Invalides, Molitor grand chancelier de la légion d'honneur, Napoléon Bonaparte ambassadeur à Londres, général Oudinot ambassadeur à St. Pétersbourg. A Rome, il y a eu un gouvernement provisoire d'organisé, le Pape a été dépouillé de tous ses pouvoirs temporels. Sterbini, un des ministres, a annoncé au peuple que le Pape seul sous le titre d'évêque aurait droit d'entrer à Rome ; les cardinaux et évêques en sont exclus. Le peuple s'est alors mis à parcourir les rues, en criant : " Mort au Pape ! mort aux Cardinaux ! "

Le *Herald* de cette ville, parlant du Bill projeté pour la représentation du pays, dit qu'actuellement dans le Bas-Canada les Canadiens-Français élisent 32 membres et les Anglais 10. Sous le nouveau Bill, les Canadiens Français éliront 60 membres et les Anglais 15. Ainsi dans le premier cas la proportion est comme 16 est à 5, dans le second cas la proportion sera comme 4 est à 1. Et si l'on veut savoir quels changements cela fera dans la Chambre d'Assemblée, considérons qu'actuellement les Canadiens-Français y sont 32 contre 52 ou 8 contre 13. Sous le nouvel ordre de choses, ils y seront 60 contre 90 ou 2 contre 3.

Nos lecteurs trouveront dans la feuille de ce jour une lettre de notre correspondant de Washington, qui est pourtant en ce moment à Baltimore. Nous ne doutons pas qu'elle ne soit pour eux bien intéressante. Nous remarquerons cependant que ce que dit R. B., de *l'engouement* que nous lui reprochions n'est pas correct ; il y a des *engouements* plus ou moins longs, et quoiqu'il en dise, nous craignons fort que le sien ne dure encore.—Quant à l'espérance pour le Canada de devenir mieux, notre correspondant aurait dû dire que c'est déjà beaucoup, et qu'aujourd'hui le Canada en a une quasi-certitude. Nous pensons que R. B. en est déjà persuadé ; car il nous parle de circonstances future qui doivent faire des Canadiens un peuple aussi prospère que les Américains. Il a sans doute voulu parler des réformes que le ministère actuel va présenter aux chambres, pour leur approbation.—Par rapport à notre *sensibilité* à l'égard des noirs, R. B. doit se souvenir que tout homme de cœur, tout philantrope, tout catholique doit l'éprouver.—Nous ne sommes pas non plus prêt à dire avec R. B. que les nègres ne soient pas doués de facultés intellectuelles aussi fortes que les blancs. Nous croyons au contraire qu'ils en ont autant que ceux-ci, mais que ces facultés sont comprimées par l'esclavage, qui fait la honte des Etats-Unis : nous ne discuterons pas cette question, un de nos abonnés des Etats-Unis nous ayant promis une correspondance à ce sujet.—Cela dit, nous invitons nos lecteurs à lire attentivement la lettre de R. B., dont nous avons *reçu* une description de Baltimore, que nous publierons prochainement.

C'est jeudi prochain, à 3 heures de l'après midi, que s'ouvre le Parlement Provincial. Aussi, les membres du Parlement nous arrivent-ils de tous côtés, et paraissent bien disposés à se mettre à la besogne, et à nous donner des lois bonnes et praticables. Dans tous les cas, nous ne doutons pas que le Ministère ne soit prêt à leur présenter des mesures réformatrices et praticables.

Mgr. de Martyropolis, accompagné de M. Plamondon prêtre de l'Evêché, et de M. Chartrand Architecte, a quitté l'Evêché hier matin, pour la tournée épiscopale dans les Townships de l'est. M. Chartrand fera des plans, etc., d'une chapelle qui doit être construite à Roxton.

☞ La suite des remarques sur la lecture de M. Parent est inévitablement remise à vendredi, ainsi que plusieurs articles éditoriaux et autres qui ne peuvent trouver place dans la feuille de ce jour.

Le 4 janvier, il y a eu une grande assemblée du comté de Dorchester. L'assemblée s'est prononcée en faveur de l'abolition de la Tenure Seigneuriale, de la Libre Navigation du St. Laurent, de l'indemnité pour les pertes de 1837 et 1838. Elle a passé ensuite la résolution suivante:

Résolu,—Que c'est l'opinion de ce comté que les membres libéraux de la Législature ne doivent pas cesser de protester contre l'injustice faite aux comtés du Bas-Canada, et à notre comté en particulier, dans l'acte d'union par l'inégalité de la représentation ; que ce comté espère que tous les députés réformistes feront leurs efforts pour obtenir une réforme électorale basée sur le chiffre réel de la population, dans le cas où ils jugeraient ce mode plus avantageux au ci-devant Bas-Canada.

Après quoi, elle a passé une résolution en faveur de l'économie dans les dépenses du gouvernement, et une autre demandant que les procureurs et solliciteurs-généraux ne fassent pas partie du cabinet. Une autre résolution a été passée en faveur de la protection de l'agriculture, de l'établissement des conseils de paroisses, et contre les lois de voirie, la loi d'enrégistrement, les Cours de Commissaires et la loi d'éducation.

Ensuite les deux résolutions suivantes ont été proposées et adoptées unanimement :

Résolu—Que ce comté reconnaît avec plaisir le bien que l'administration actuelle a déjà fait pour le pays depuis son avènement au pouvoir, et espère qu'elle proposera à la prochaine session des mesures libérales tendant à faire le bien de ce pays.

Résolu—Que les électeurs de ce comté saisissent cette occasion pour témoigner à F. Lemieux, écuyer, M. P. P., leur approbation de sa conduite parlementaire durant la dernière session, et de son assistance à cette présente assemblée.

Depuis vendredi, nous avons eu tous les temps. Samedi, un temps des plus doux; dans la nuit, de la pluie le lendemain, temps doux et ciel pur; le soir, gros vent; hier encore du vent accompagné d'un brouillard de neige ; et aujourd'hui, vent, mais beau temps.

☞ Nous nous réjouissons fort de la *facilité* avec laquelle l'*Aurore* a traduit la circulaire de l'Archevêque de Baltimore !

☞ Nous sommes encore obligé de remettre à vendredi le *Canada Temperance Advocate.*

(*Pour les Mélanges Religieux.*)

CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE DES ETATS-UNIS.

Baltimore, 5 janvier 1849.

Monsieur le Rédacteur,

J'ai reçu, il y a deux jours, votre feuille du 19 ultimo, par laquelle j'apprends que ma première correspondance vous est parvenue, et que vous l'avez acceptée au moins assez favorablement pour lui donner place dans vos colonnes. Je savais d'avance qu'elle ne vous conviendrait pas entièrement ; mais vous me paraissez bien disposé à faire entre nous libre échange d'idées et de pensées, au sujet des Etats-Unis et du peuple américain. C'est très-bien, j'apprécie hautement cette disposition, et je vais m'en prévaloir, en prenant la liberté d'argumenter encore en faveur du gouvernement américain. Cette fois, vous ne direz plus, j'espère, que c'est par *engouement* ; car depuis un mois j'ai pu changer de lieu, sortir des villes et respirer l'air des campagnes environnantes, où les prés étaient encore verts et fournissaient une nourriture abondante aux troupeaux. J'ai vu, à tête reposée, le fermier américain préparer ses terres pour la saison prochaine ; j'ai vu le bassin de la Potapsco littéralement couvert de vaisseaux de toutes les sortes et de tous les pays, chargés de produits et de marchandises pour alimenter le peuple et le commerce de l'importante ville de Baltimore ; j'ai vu dans les murs de cette dernière ville une population très-dense, éminemment commerciale, et une activité qui contraste d'une manière frappante avec la langueur et le décroissement du commerce dans Montréal, qui la surpasse en beauté, et peut-être même par la magnificence de ses édifices. Baltimore n'est pas une bien belle ville, mais elle est vaste et son commerce est immense. Dans les maisons publiques où je me suis retiré, j'ai rencontré des citoyens de toutes les parties du pays, et je n'ai entendu qu'un seul habitant, nouveau venu d'Allemagne, se plaindre des institutions des Etats-Unis. Or, un peuple actif, prospère et content de son gouvernement doit vous paraître un peuple heureux ; et tel est celui du pays que je visite dans ce moment. Un peuple chez qui le commerce languit et décroît, chez qui l'industrie ne peut rien; qui met toute son énergie pour conserver ses droits et obtenir des concessions devenues nécessaires à sa prospérité, et qui n'a de fait que l'espérance de devenir mieux, est sans doute l'inverse du premier ; on le croirait son antipode, mais non, c'est son voisin, le peuple du Canada. A l'aspect d'un semblable contraste, il ne faut pas être bien grand philosophe pour en chercher les causes ni pour les découvrir.

Est-ce dans le caractère des peuples ou dans les formes des gouvernements que l'on trouvera ces causes ? Voilà la question. Vous feriez injure à vos compatriotes, M. le Rédacteur, si vous répondiez qu'ils sont la cause de leur propre malaise ; non, vous ne le direz pas ; vous savez que les Canadiens ont de l'activité, du génie et toutes les qualités nécessaires pour faire un peuple prospère, mais vous avouerez que les circonstances sous lesquelles ils sont placés ne leur permettent pas de faire valoir ces qualités, circonstances qui n'existent pas de ce côté-ci des lignes. Ici le travail du manufacturier ou du producteur indigène est mieux rémunéré que celui de l'étranger, de telle sorte que l'agriculture prospère, *bien que les taxes soient plus élevées que là-bas, et prélevées directement.* Je crois donc devoir conclure, sans plus de réflexions pour ne pas prolonger outre mesure cette dissertation, que le gouvernement et les institutions Américaines sont très-bien calculés pour favoriser le génie et l'industrie du peuple, que c'est là la cause de sa prospérité, et que si nous étions sous les mêmes circonstances, j'entends sous le même gouvernement, nous nous teindrions à son niveau. L'industrie qui fait la vie des peuples a été jusqu'ici soigneusement et systématiquement arrêtée chez nous, son développement presque prohibé. Comme le remarquait dernièrement un journaliste, le Canada est pour ainsi dire pressuré entre deux grandes puissances quelque peu jalouses l'une de l'autre, de manière que ses mouvements sont gênés des deux côtés, position d'incertitude qui tue le progrès. Quelque circonstance future nous fera sortir de cette position. Mais en attendant, il est bon d'assigner cette cause comme l'origine de nos justes plaintes ; car il serait injurieux de dire que nous nous plaignons pour rien.—Quelques mots de l'esclavage : c'est la question la plus brûlante parmi les hommes d'état de l'Union. Sans partager les opinions de M. Calhoun et de son parti sur ce sujet, il faut avouer que ses arguments ont de la force. Une déclaration d'indépendance pour le peuple nègre ruinerait les immenses plantations qui font la richesse des Etats du Sud ; cette déclaration serait pour les propriétaires des états à esclaves, ce que serait pour les seigneurs canadiens l'abolition de la tenure seigneuriale, sans indemnité. Elle ferait non pas la ruine de quelques trois cents particuliers, mais la décadence de plusieurs états populeux. M. Calhoun s'oppose à l'exclusion de l'esclavage dans les nouveaux états qu'on admettra dans l'Union, parce qu'il veut que toutes les parties du territoire américain soient ouvertes à tous les citoyens de la république; que lui, par exemple, aussi bien que le citoyen de l'état de New-York, il doit avoir le droit d'aller s'établir dans ces nouveaux états avec ses PROPRIÉTÉS, c'est-à-dire, avec ses esclaves. Il prétend qu'exclure l'esclavage des nouveaux territoires, c'est en défendre l'entrée aux habitants des Etats du Sud, avec leurs propriétés, et que le Congrès n'a pas ce droit, que ce serait violer la Constitution.

J'ai entendu des orateurs du parti opposé, des abolitionnistes, et en particulier, un sénateur du Newhampshire, M. Hale, et je puis dire qu'ils sont pour le moins aussi zélés que vous en faveur des nègres, bien qu'ils soient Américains ! A propos, j'admire votre sensibilité pour cette classe du genre humain, le peuple coloré, comme disent les Américains, et j'unis mes vœux aux vôtres pour son émancipation. Cependant les sympathies que j'ai pour eux ne m'empêchent pas de voir assez clair pour découvrir une *immense différence* entre les noirs et les blancs, non pas seulement dans la couleur, mais dans le caractère, dans l'intelligence ! ! Il est évident, (il suffit de passer parmi eux pour s'en convaincre,) que les noirs *ne sont pas doués* de facultés intellectuelles aussi fortes que les blancs, et qu'ils *ne sont pas pas susceptibles* d'un aussi haut degré de civilisation ! AINSI *la parfaite égalité n'est pas possible !* c'est dans la nature. Dans les quartiers de cette ville habités par des nègres libres, vous voyez les *Dames Noires* se récréer dans les rues avec un plaisir ineffable, en se lançant des boules de neige les unes aux autres ! Pour me servir de l'expression d'un facétieux jeune homme, "seriez-vous bien empressé d'offrir votre bras à quelques-unes de ces dames pour aller d'égal à égal ?" Elles ne vous comprendraient pas si vous aviez pour elles tous les égards qu'exigent de vous vos relations avec les dames de votre qualité. Il existe *donc* une ligne de démarcation naturelle, ineffaçable ; c'est de cette ligne que j'ai voulu parler dans ma première correspondance, et je crois l'avoir fait, sans blesser les idées d'humanité, même des plus chatouilleux abolitionnistes!

J'ai fait aussi des observations sur les partis politiques whig et démocrate; j'ai suivi attentivement les journaux et les conversations, et je crois y voir encore une leçon pour nous. Il n'y a rien de honteux à prendre des leçons chez ce peuple, qui fait aujourd'hui l'admiration de tout l'univers, quand on voit les premières nations de l'Europe, la France, l'Angleterre, l'Allemagne, etc., faire étudier soigneusement, pour en tirer parti, les institutions américaines, dont l'expérience a eu pour résultat d'élever la nation au rang distingué qu'elle occupe aujourd'hui parmi les peuples du monde. Je vais donc me permettre encore une comparaison. Dans les Etats-Unis, quand il s'agit de choisir des hommes habiles à qui confier les intérêts du peuple, la défense de ses droits, le gouvernement en un mot; les partis politiques s'agitent, font des assemblées, des démonstrations, cabalent même pour assurer le succès de leur cause. Mais la victoire est-elle décidée, le peuple a-t-il prononcé, tout rentre dans l'ordre, le calme et la paix. Ces hommes choisis sont comme les trois Romains qui devaient décider du sort de l'armée. Les whigs viennent de remporter une victoire signalée, et un journal démocrate écrivait dernièrement : " Le sort a décidé contre nous ; ce que nous avons à faire maintenant, c'est de donner au général Taylor, comme président, tout le support nécessaire pour faire le bien de la république." C'est presque dire, vivent les whigs ! Il n'y a pas ici de ces sortes de *gens qui disent qu'un "peuple qui ne s'agite pas est mort,"* mais on dit qu'un peuple qui s'agite toujours quand même, ruine ses énergie inutilement. Personne ne dit qu'il faut dès maintenant mettre le peuple en garde, et commencer à faire suspecter les intentions et la future administration du général Taylor, de peur qu'il ne s'endorme sur ses lauriers, devienne apathique ou tombe en léthargie ! Non, il y a un comité, (*de plus de treize têtes mûres,* je crois), choisi par les chambres, et qui a leur confiance, sans doute, pour veiller la conduite du président ; on se repose sur la vigilance de ce comité. C'est une image de votre ministère à l'égard du gouverneur. Sa différence que j'y vois, c'est qu'en Canada, non seulement le parti *vaincu* tâche de nuire au parti du pouvoir, mais il est même arrivé qu'une *portion inconsistante* du parti vainqueur tournât *systématiquement* ses efforts contre les hommes de son choix. *Voilà ce qui s'appelle user ses énergies!*

La fièvre californienne qui s'était répandue ici avec une rapidité étonnante et qui avait déjà fait pousser le cri d'alarme aux jeunes et vieilles filles de plusieurs villages, s'est bien calmée à la nouvelle des difficultés du trajet et des dangers à courir sur les lieux, vû *qu'il faut être armé de pieds en cap,* suivant les rapports, pour faire son entrée dans la région d'or. On juge si mal des choses, voyez-vous, quand on n'a vu que le *clinquant!* Le choléra a eu à peu près le même effet, il s'est montré avec une apparence redoutable d'abord dans les différentes villes de l'Union, depuis New-York jusqu'à la Nouvelle-Orléans, mais il a beaucoup perdu de sa force, il va décroissant partout.

J'ai attendu jusqu'aujourd'hui pour vous écrire, parce que la discussion du Bill de Réciprocité entre les Etats-Unis et les Canadas avait été remise à hier, 4 janvier, et j'espérais pouvoir vous en communiquer le résultat dans cette lettre. Mais je vois par les journaux de Washington de ce matin, que la discussion n'a pas eu lieu, mais qu'on a nommé un comité composé de MM. Clark du Rhode-Island, Davis du Mississipi, et Davis du Massachussetts pour réviser les traités de Réciprocité. Je suppose que leur mission s'étend jusqu'à nous. Il ne s'est rien passé dans le Congrès qui puisse intéresser fort vos lecteurs depuis ma dernière lettre ; c'est pourquoi je prends la liberté de toucher d'autres sujets, qui pourraient et devraient être traités bien plus profondément que je ne le fais.

Tout à vous,

R. B.

COMTÉ DE HUNTINGDON.

M. LE RÉDACTEUR,

C'est mercredi, le 10 courant, qu'a eu lieu à St. Edouard, l'assemblée des électeurs de ce comté. T. Sauvageau, écr., M. P., expliqua en français pourquoi il avait convoqué les habitants du comté, et M. McCallum dit à peu près la même chose en anglais. Après quoi, l'assemblée nomma son président, vice-président et secrétaire, et un comité pour préparer des résolutions ; et s'ajourna à 2 heures P. M.

Lorsque l'assemblée reprit sa séance, on adopta une résolution en faveur de la libre navigation du St. Laurent et une autre en faveur de l'indemnité pour les pertes éprouvées en 1837 et 1838. Elle passa une autre résolution contre la tenure seigneuriale, une 4e. contre la loi actuelle des municipalités et en faveur du rétablissement des municipalités de paroisse, une 5e. en faveur d'une ligne de chemin de fer à travers le centre du comté, et une 6e. en faveur du maintien des cours de commissaires. Il fut encore proposé une résolution portant qu'il faut au pays la réforme électorale basée sur la population; mais M. Lanctot, avocat, proposa un amendement, qui fut perdu. La motion principale fut alors mise aux voix, et adoptée à une faible majorité d'environ 20 voix.

N'allez pas croire, M. le Rédacteur (et que vos lecteurs en soient bien convaincus), que l'assemblée par ce dernier vote ait fait connaître l'opinion du comté ; bien loin de là. Le comté comprend bien que la réforme électorale basée sur la population serait un vrai suicide pour le Bas-Canada, bien que ce soit juste en principe abstrait. Le comté sait trop bien qu'avant cinq ans la population du Haut-Canada sera égale à la nôtre, si elle ne la surpasse pas, et alors la réforme électorale basée sur la population, loin de nous être utile, n'aurait pour résultat que de donner aux Hauts-Canadiens un plus grand nombre de représentants qu'à nous, et ainsi de nous mettre à tout jamais à la merci du Haut-Canada. Mais alors, diront certaines gens, comment se fait-il que l'assemblée du 10 courant se soit prononcée en faveur de cette réforme ? En voici la raison. C'est que les habitants du comté n'ont pas bougé pour la plupart. Ils sont restés chez eux, et ont laissé l'assemblée avoir lieu, se confiant dans leur force, et sachant bien que, si cette assemblée passait des votes contraires à leurs convictions, ils sauraient plus tard, en temps et lieu, en montrer leur désapprobation. En un mot, M. le Rédacteur, le comté de Huntingdon, comme tous les autres comtés Canadiens, est prêt à soutenir le ministère actuel, parce qu'il le croit le seul capable, dans nos circonstances, de procurer au pays les réformes qui lui sont utiles et nécessaires.

Nous avons l'honneur d'être,
M. le Rédacteur,
Vos très-obéissants serviteurs,
PLUSIEURS ELECTEURS DU COMTÉ.

Comté de Huntingdon, 12 janvier 1849.

DE TOUT UN PEU.

JUGES DE PAIX.—S. E. le Gouverneur-Général vient de nommer juges de paix pour le District de Montréal les Messieurs suivants: J. W. Parent, Alexander Perry, G. M Abbot, John Steel, Rufus Kimpton, Robert Rennie, écrs.

SYNDICS.—S. E. le gouverneur général vient de nommer Syndics des chemins à barrières de Québec les messieurs suivants : James Gibb, A. C. Buchanan, L. T. McPherson, James Douglas, Joseph E. DeBlois, W. H. Lemoine et J. Rowley, écrs.

AVOCATS.—Antoine Chartier de Lotbinière Harwood et Alexander Stevenson, écrs., viennent d'être nommés avocats pour le Bas-Canada.

INCENDIES.—Jeudi soir, le feu s'est déclaré dans Griffintown, dans une maison appartenant à M. McGrath ; grâce aux efforts des pompiers, il a pu être bientôt arrêté.—Le même soir, vers dix-heures, le feu fut aperçu à la Banque de Montréal ; il n'y a eu aucun dommage considérable.

INDUSTRIE.—Il est question d'établir à Québec une maison d'industrie ; il y a eu hier à cet effet une assemblée publique.

MARCHÉ A QUÉBEC.—On parle de construire, au cul-de-sac à Québec, un nouveau marché, en place de celui de la Basse-Ville. La nouvelle Halle projetée, ainsi que trois quais qui s'avanceront d'environ 100 pieds dans le fleuve coûteront, d'après les estimés des architectes, la somme de £6960. On estime que cette halle et ces quais rapporteront un revenu annuel de £3950. La halle aura 300 pieds de long sur 75 de large, et contiendra 70 étaux et une grande salle de 110 pieds sur 72.

INCENDIE.—Hier matin, (lundi,) vers 5½ heures, on s'est aperçu que le feu était dans une poutre au dessous de la cuisine du séminaire. Cet appartement est pavé en grandes dalles de pierre. Il paraît que par le défaut d'un grillage du grand poêle, qui est d'une construction particulière, le feu tomba sur le pavé et s'introduisit jusqu'à la poutre par une fente, ou en chauffant fortement la dalle. Quand on s'en est aperçu, le feu s'était étendu assez loin mais sans avoir causé de dommage considérable. On est porté à croire qu'il était pris depuis longtemps. *J. de Québec du 9.*

LA VÉRITÉ.—Sorti-nous même des rangs du peuple, nous nous faisons gloire d'appartenir au peuple ; non pas au peuple de Juin, de Vienne, de Berlin ou de Rome ; non pas *au peuple* de l'*Avenir*, mais à ce bon et honnête peuple Canadien dont les vertus, la moralité et surtout le bon sens fera bonne justice des criailleries de quelques étourdis, et saura apprécier à leur valeur les doctrines absurdes et subversives de l'ordre social, les folles utopies que l'on voudrait implanter dans notre Canada. *Ami de la Religion* de Québec.

LETTRES.—L'*Europa*, qui a quitté N. Y. pour l'Europe la semaine dernière, avait à son bord 16,000 lettres !

JAMAÏQUE.—La chambre d'assemblée de la Jamaïque a décidé qu'elle ne passerait aucun bill produisant un revenu au delà du 15 Février tant qu'il ne serait pas passé un bill de *retranchement*, conforme à l'état de pauvreté où se trouve actuellement le pays.

CABET.—Le *Courrier des Etats-Unis* annonce l'arrivée à New-York de M. Cabet ou d'un homme qui peut passer pour lui.

CONVERSIONS.—Le *Catholic Telegraph* de Cincinnati rapporte qu'une nièce de Washington vient avec cinq de ses enfants de se convertir au catholicisme.

UNE PROCESSION.—Le *Guardian* d'Halifax dit que le 5 novembre, il y a eu dans cette ville une procession catholique (*popish*) accompagnée d'un prêtre et de clercs.

BUFFALO.—Depuis que Mgr. Timon réside à Buffalo, le nombre des fidèles à l'église St. Patrice s'est accru, de 300 qu'il était, à celui de deux mille.

BUFFALO.—Il parait que des travailleurs irlandais, au nombre de 300 à 400 sur le canal Weiland, se sont insurgés la semaine dernière, en demandant une augmentation de salaire. Les contracteurs s'en sont procurés d'autres, des allemands, qui ont dû céder devant une attaque faite par les travailleurs venus du côté Canadien. Le Shériff a amené un petit corps de troupes américaines, et arrêté trois ou quatre des meneurs. On ne sait si tout en finira là ; car les irlandais étaient encore menaçants.

DILLON.—M. John B. Dillon, réfugié Irlandais aux Etats-Unis, est actuellement à New-York. Le *Freeman's Journal* de New-York ajoute qu'il est question d'un projet qui aurait pour but de faire déclarer par la législature de l'état que M. Dillon peut dès maintenant pratiquer comme avocat dans les cours de justice.

CALIFORNIE.—Parmi les récents départs pour l'Eldorado du pacifique, nous remarquons deux de nos confrères en journalisme. L'un est M. C. W. Holden, éditeur du *Dollar Magazine*, qui va visiter le pays au profit des lecteurs de sa revue si populaire. L'autre est M. Wm. Faulkner, du *Norwich News*, qui emporte avec lui une imprimerie au grand complet, y compris même la maison. Son intention est de fonder en arrivant un journal intitulé le *Pacific News*. Bon voyage et plein de succès. *C. des Etats-Unis.*

ITALIE.—Il devait s'ouvrir sous peu à Bruxelles des conférences entre l'Angleterre, la France, l'Autriche et Charles Albert au sujet de la question italienne.

ROME.—Les chambres romaines ont envoyé des députations au pape, qui a fini par ne pas les recevoir ; elles ont protesté à l'avance contre toute intervention étrangère ; l'intervention étrangère est cependant leur inévitable fin, s'ils ne font au pape des concessions capables de le rappeler. Il y a dans la population une majorité considérable en faveur de Pie IX la révolution de novembre n'a aucune popularité ; mais ces populations-là ne sont pas habituées à faire leurs affaires elles-mêmes. L'intervention étrangère est le moyen habituel qui chez elles termine de telles questions, et elles ne songent nullement à s'y soustraire, elles y comptent.—M. de Corcelles est revenu de Gaëte, en France et M. Freslon de Marseille. Le Pape a adressé au chef du pouvoir exécutif une lettre qui, publiée dix jours plustôt, eût répondu à d'odieuses insinuations ; mais dix jours plustôt, un certain nombre de journaux se seraient abstenus de la publier et l'auraient traitée d'apocryphe.

MARIAGE.

A Chambly, le 4, M. Thomas Willet, de Chambly, à Delle, Lucile-Pemalas Andress, du même lieu.

DÉCÈS.

A Ste. Geneviève, le 15, Henri-Auguste, enfant d'Andre Jobin, écr., M. P. P., âgé de 15 mois.

A Québec, le 9, à l'âge de 75 ans, Dame Thérèse Angers, veuve de feu M. J.-Bte. Matte, ancien cultivateur de la paroisse de la Pointe-aux-Trembles.

A Deschambault, le 5, à l'âge de 36 ans, Dame Olympe Raymond, épouse de Sieur Joseph Pâquet, Capitaine-Navigateur, et fille de Louis Raymond, écr., respectable citoyen, de la paroisse de Lachevrotière.

ASSOCIATION

ST. JEAN BAPTISTE.

Assemblée du Comité de Secours et de Finances.

LES membres du Comité de Secours et de Finances sont priés d'assister à une assemblée qui aura lieu MERCREDI soir, le 17 janvier courant, à 7 heures, au bureau de ROMUALD TRUDEAU écr., rue St. Paul, afin de s'entendre sur la distribution des secours qui doivent être accordés aux Membres de l'Association, qui se trouvent dans le besoin d'en réclamer.

LUDGER DUVERNAY,
Commissaire Ordonnateur.

16 janvier.

Chemin de Fer

DU ST. LAURENT ET DE L'ATLANTIQUE.

AVIS est par le présent donné que, jusqu'au 21 courant, les Chars de la Compagnie quitteront Longueuil, à 11 heures A. M., seront à St. Hyacinthe à midi et demi quitteront St. Hyacinthe à une heure et demi, et arriveront à Longueuil à 3 heures P. M.

Le et après le 21 courant, les chars quitteront

St. Hyacinthe, à 6 heures A. M. | Longueuil, à 8 heures A. M.
do à 2 heures P. M. | do à 4½ heures P. M.

Les dimanches, les chars quitteront Longueuil à 8 heures A. M., seront à St. Hyacinthe à 9½ heures A. M., quitteront St. Hyacinthe à 3 heures, et arriveront à Longueuil à 4½ P. M.

TARIF DES PASSAGERS.

	1ère Classe. c. d.	2de Classe. c. d.
Du Terminus de la Compagnie sur le St. Laurent jusqu'aux stations de Beloeil ou St. Hilaire,	2 6	1 3
Du Terminus de la Compagnie sur le St. Laurent à la station de St. Hyacinthe,	5 0	2 6
De St. Hilaire ou Beloeil au Terminus de la Compagnie à St. Hyacinthe,	2 6	1 [illegible]
De St. Hilaire ou Beloeil au Terminus de la Compagnie sur le St. Laurent,	2 6	1 3
De la station de St. Hyacinthe à celles de Beloeil ou St. Hilaire,	2 6	1 3
De la station de St. Hyacinthe au Terminus de la Compagnie sur le St. Laurent,	3 0	2 6
D'une station à une autre, lorsqu'il n'y a pas plus de six milles,	1 3	0 7½

Il a été de plus pris des arrangements avec MM. McLean et Wright, propriétaires d'Omnibus, pour que, tant que l'état de la glace permettra la traverse du fleuve, ils fassent partir des voitures suffisantes aux besoins du public, de l'Hôtel Ottawa, grande rue St. Jacques, une heure avant le départ des chars ; ces voitures arrêteront à différents hôtels sur la route, en finissant par l'Hôtel Donegana, pour être au départ et à l'arrivée des chars allant de ou à Longueuil. Le prix pour chaque voyage sera de 15 sous.

N. B. — Les paquets, bien adressés, seront transportés et délivrés par la même voie, dans aucune partie de la ville, à des prix proportionnés à leur volume et leur poids.

Pour le tarif du fret, et toutes les particularités qui y ont rapport, on réfère respectueusement aux tableaux de la Compagnie, qui contiennent tous les détails, et sont déposés aux différentes stations de la Compagnie, et dans les Chambres de Nouvelles, et les différents hôtels de la ville et ailleurs.

Par Ordre,
THOMAS STEERS,
SECRETAIRE.

Bureau de la Compagnie, Montréal, 12 janvier 1849. } 1er.f

REPERTOIRE NATIONAL.

DEUX NOUVEAUX VOLUMES.

PROSPECTUS.

Lorsque nous avons commencé la publication de ce Répertoire, nous ne voulions reproduire qu'un certain nombre des meilleures pièces de littérature canadienne, devant fournir, en tout, *deux volumes*. Mais les journaux, plusieurs de nos abonnés et de nos amis nous ont engagé à passer avec moins de rapidité sur les différentes époques et à être moins sévère dans notre choix, afin de recueillir un plus grand nombre d'écrits qui, sans posséder beaucoup de mérite littéraire, pouvaient donner une idée exacte de l'intérêt que les Canadiens portent à la littérature, comme le prouve ce grand nombre d'essais de tout genre que nous avons republiés.

En agrandissant ainsi notre cadre, au désir des journaux, de nos abonnés et de nos amis, nous ne pourrons atteindre que l'année 1844, dans l'ordre chronologique de notre compilation.

Il nous reste entre les mains un grand nombre d'excellents écrits qui méritent certainement autant, si non plus que tout le reste, d'être conservés par les amis de la littérature nationale. Parmi ces écrits, se trouvent les discours (*lectures*) prononcés aux Instituts Canadiens de Montréal et de Québec.

Nous avons à republier, entre autres, des écrits de MM. Phon. A. N. Morin, Phon. E. P. Taché, Phon. juge Mondelet, T. Parent, le Dr. Painchaud, le Rév. P. Martin, F.X. Garneau, P. Chauveau, N. Aubin, F. M. Derome, A. Pamondon, Guil. Lévesque, Chs. Lévesque, A. Lajoie, J. Lenoir, J. Doutre et d'un grand nombre d'autres écrivains dont les noms nous échappent pour le moment.

Nous ne répéterons pas ici ce que nous avons déjà dit de l'importance et de l'intérêt de ce Recueil Littéraire, chacun l'a compris, nous n'en doutons pas ; si nous n'avons pas reçu tout l'encouragement que nous attendions de la part de nos compatriotes, nous aimons à croire que l'indifférence n'y est pour rien, mais que cette faute de patriotisme, car c'en est une certainement, retombe sur la pénurie des temps. Nous prions, encore une fois, tous les amis de la littérature canadienne de se joindre à nous pour conserver et propager les écrits canadiens, en s'inscrivant et en faisant inscrire leurs amis sur la liste de nos abonnés. Nous ne demandons rien pour notre travail, nous voudrions seulement payer nos déboursés, et voilà tout.

L'accueil bienveillant qu'il a reçu de la Presse Canadienne, doit servir de passeport au Répertoire National auprès de toutes les familles.

Nous nous proposons donc de publier *deux nouveaux* volumes du Répertoire National ou Recueil de Littérature Canadienne, aux mêmes conditions que les deux premiers, c'est-à-dire *deux piastres* par volumes de 384 pages. Nous ferons sortir des livraisons de 64 pages au lieu de livraisons de 32 pages, comme nous l'avons fait jusqu'à présent.—6 livraisons de 64 pages feront un volume.

☞ Ceux de nos abonnés qui ne voudront pas recevoir les deux nouveaux volumes, sont priés de nous en informer le plus tôt possible. J. HUSTON.

☞ Les personnes qui désireraient se procurer les deux premiers volumes, pourront les avoir chez MM. Fabre et Cie., McCoy, libraire, Lovell et Gibson, imprimeurs, au bureau de l'*Avenir* ou en s'adressant à J. Huston, Montréal ; chez MM. Fréchette et Frère, Crémazie et Cie., libraires, et en s'adressant à M. F. Vézina, agent, Québec ; chez M. Guitté, au bureau de l'*Echo des Campagnes*, Berthier.

Ces deux premiers volumes contiennent des écrits, en vers ou en prose, de MM. F. R. Angers—N. Aubin—J. G. Barthe—Isidore Bedard—M. Bibaud—George de Boucherville—George Cartier—P. Chauveau—Romuald Cherrier—Dlle Odile Cherrier—Chevalier de Lorimier—Joseph Cauchon—F. M. Derome—Foucher—Ph. A. De Gaspé—F. X. Garneau—P. Garnot—A. J. Ginguet—P. Huot—N. D. J. Jaumène—Jean Jacques Lartigue—Pierre Laviolette—Leblanc de Marconnay—J. Lenoir—Eugène l'Ecuyer—J. T. Loranger—A. N. Morin—Charles Mondelet—Dominique Mondelet—J. B. Meilleur—J. D. Mermet—Amédée Papineau—Pierre Petit Clerc—J. Phelan—O. Pelletier—Ls. Plamondon—Léon Potel—Et. Parent—Joseph Quesnel—Jos. Raymond—A. S. Soulard—U. J. Tessier—Jean Taché—J. E. Turcotte—D. B. Viger—Jacques Viger—William Vondelvelden et UN TRÈS GRAND NOMBRE D'ECRITS ANONYMES.

A la fin du dernier volume, on placera une liste de tous les ouvrages publiés en français et en volumes ou pamphlets, avec les noms des auteurs, et une liste de tous les journaux français publiés dans le Bas-Canada, avec les noms des éditeurs et des imprimeurs.

Montréal, 29 décembre 1848.

LES MELANGES RELIGIEUX, ET LA PROCHAINE SESSION.

Durant la prochaine session du Parlement Provincial, nous donnerons à nos abonnés un compterendu fidèle des procédés de nos chambres législatives. Nous ferons tout en nous pour que ce compte-rendu occupe le moins d'espace possible dans notre feuille, afin de pouvoir traiter, à mesure qu'elles se présenteront, les mesures les plus importantes, qui n'auraient pas été encore suffisamment discutées.

Durant la session du Congrès Américain à Washington, nous aurons une correspondance régulière de cette dernière ville, afin de tenir nos lecteurs au courant des procédés du Congrès Américain, dont plusieurs devront hautement intéresser nos compatriotes.

Nous espérons que les efforts que nous faisons pour augmenter l'intérêt et l'utilité des *Mélanges Religieux*, ne seront pas perdus de vue par les lecteurs Canadiens, qui sauront les reconnaître par un encouragement de plus en plu libéral.

Nous recevrons des abonnements pour la session du parlement provincial; le prix sera, pour cet espace de temps, de SEPT CHELINS ET DEMI.

Bureaux des *Mélanges Religieux*,
Montréal, 1er décembre 1848.

MANUEL DE TEMPERANCE.

Le Soussigné, ayant acheté le privilège de l'auteur le Révd. Père Chiniquy, saisit l'occasion d'informer ses pratiques et le public en général qu'il va incessamment imprimer une nouvelle édition, revue et considérablement augmentée par l'auteur.

Cette édition sera enrichie du portrait de l'Apôtre de la Tempérance l'Abbé Chiniquy, et ne se vendra pas plus chère que les précédentes.

J. B. ROLLAND.

Montréal, 22 décembre 1848.—jeo.

L'ALBUM LITTERAIRE ET MUSICAL DE LA MINERVE

A été publie Samedi dernier ; cette livraison qui contient un plus grand nombre de pages que les précédent le complète l'année 1848. La feuille du titre et de la table qui doit être placée à la tête de ce volume se trouve à la fin de ce numéro. Le nom de la " Revue Canadienne " a été conservé parce que toutes les livraisons de cette année ont été publiées sous ce titre. Comme nous l'avons déjà, dit le nombre d'exemplaires du premier tirage n'est pas assez considérable pour en adresser à tous les abonnés de La Minerve, c'est pourquoi nous prions ceux qui désirent s'abonner de le faire sans délai, vû qu'il n'en reste que quelques copies.

☞ Les frais de poste pour les prochaines livraisons seront réduits.

Bureau de la Minerve,
15, rue St. Vincent, 22 déc. 1848.

CONDITIONS D'ABONNEMENT.

L'ALBUM LITTERAIRE

PARAIT TOUS LES MOIS,

Par livraisons de 40 Pages de Matières,

avec un

MORCEAU DE MUSIQUE.

Au prix modique de $2 par année pour les souscripteurs de LA MINERVE, et de $3 pour ceux qui ne sont pas abonnés à cette feuille; les paiements devront être faits à DEMANDE au commencement de chaque semestre, autrement on exigera 2s. 6d. de plus des rétardataires.—15 Déc.

DISSOLUTION DE SOCIÉTE.

LA SOCIETE qui a ci-devant existé sous les nom et raison de "CHAPELEAU & LAMOTHE" est dissoute à dater de ce jour. M. J. M. LAMOTHE, l'un des associés, est autorisé à transiger toutes les affaires de la dite Société.

ZEP. CHAPELEAU,
J. M. LAMOTHE.

Montréal, 21 novembre 1848.

LE SOUSSIGNÉ profite de cette occasion pour annoncer au Public en général et au Clergé en particulier qu'il continue à tenir la

LIBRAIRIE ECCLESIASTIQUE

à la même place, rue Notre-Dame, vis-à-vis le Séminaire. Il espère continue à recevoir le patronage public, vû qu'il n'épargnera rien pour contenter ceux qui l'encourageront. Il apportera à ses reliures la même attention que ci-devant. Ses prix sont plus modérés que jamais, et la netteté et la beauté de ses ouvrages se feront toujours remarquer.

Le Soussigné a toujours en mains quantité de Livres de Littérature, de Science, etc., etc., Gravures, Images, etc., Papier de toutes sortes et de toute grandeur, etc., tous les Livres en usage dans les Ecoles, et toutes les fournitures nécessaires aux enfants qui les fréquentent. Il vend à aussi bas prix que partout ailleurs.

J. M. LAMOTHE.

Montréal, 21 novembre 1848.—jeo

LIBRAIRIE ECCLESIASTIQUE

DE J. M. LAMOTHE
RUE NOTRE-DAME,
Vis-à-vis le Séminaire.

Montréal, 12 janvier 1849.

ETABLISSEMENT DE RELIURE.

Coin des Rues Notre-Dame et St. Vincent.

Le Soussigné, pour satisfaire l'attente de ses nombreux amis, vient de rouvrir son

ATELIER DE RELIURE:

à l'endroit ci-dessus désigné, où il est maintenant prêt à recevoir toutes les commandes dans sa branche qu'on voudra bien lui confier. Il apportera à ses ouvrages une attention et une exactitude qui lui mériteront l'encouragement public.

M. Z. C. aura toujours en mains toutes les fournitures pour Ecoles, telles que Livres, Papier, Plumes, Encre, &c., &c., &c.

Z. CHAPELEAU.

Montréal, 18 déc. 1848.—4f.

AVIS.

Aux Capitalistes et autres du Canada et des Etats-Unis d'Amérique.

Le VILLAGE D'INDUSTRIE, étant situé sur la Rivière L'Assomption, au centre d'une grande population dans le District de Montréal, et seulement qu'à 11 milles du Fleuve St. Laurent, avec la perspective d'y communiquer l'an prochain par un chemin de fer maintenant en construction, offre de grands avantages aux Capitalistes et autres personnes entreprenantes, qui désireraient utiliser les nombreux pouvoirs d'eau que la dite Rivière renferme, particulièrement dans le voisinage du dit Village d'Industrie, par la construction de diverses manufactures, dont le Canada a un si grand besoin.

Et les Soussignés, désirant encourager toute espèce de manufacture dans le dit Village d'Industrie, font savoir au public en général, qu'ils sont disposés de vendre ou louer à long terme, (par titre incontestable et exempt de cens et rentes et de lots et ventes,) les dits pouvoirs d'eau, avec les terrains nécessaires aux dites manufactures ; le tout à des prix et conditions très-favorables aux acheteurs.

B. JOLIETTE,
P. C. LOEDEL,
G. DE LANAUDIÈRE,
A. T. VOYER.

Village d'Industie
le 20 décembre 1848.

A vendre,

AUX BUREAUX DES MELANGES ET CHEZ LES PRINCIPAUX LIBRAIRES DE CETTE VILLE,

LE CALENDRIER ECCLESIASTIQUE ET CIVIL

POUR L'ANNEE 1849.

Ce CALENDRIER est un des plus complets qui se publient parmi nous. Il est de plus beaucoup amélioré sous le rapport typographique et sous celui de la qualité du papier.

Ce Calendrier contient ce qui suit:

Le nom de tous les Saints et de toutes les fêtes qui se rencontrent durant l'année;

Les époques ecclésiastiques, politiques, etc., les plus capables d'intéresser les lecteurs canadiens ;

Une liste complète des membres du Clergé Catholique des Diocèces de Montréal et de Québec ;

La liste et les termes des cours de justice;

Une table relative au commencement de l'aurore et à la fin du crépuscule ;

Un tableau de la valeur, etc., des monnaies ;

Le commencement des saisons;

La date des quatre temps

Le comput ecclésiastique ;

Le nombre, la date, etc., des éclipses pour 1849, calculées avec la plus grande exactitude;

La liste des principaux membres du Gouvernement ;

La liste des membres de la législature Provinciale ;

La liste des membres du Conseil Législatif;

La liste des Examinateurs des Instituteurs pour Québec et Montréal, etc., etc.

La liste complète des Magistrats, des Avocats, des Notaires, des Médecins, etc. etc. etc.

Ce CALENDRIER se vend à TRÈS-BAS PRIX EN DETAIL ; on fait encore une DIMINUTION CONSIDERABLE à ceux qui achètent en GROS.

Montréal, 15 janvier 1849.

COLLEGE DE REGIOPOLIS.

KINGSTON, HAUT-CANADA.

Cette INSTITUTION a commencé ses cours réguliers depuis ces deux dernières années, et elle est sous la surveillance immédiate du Très Révérend ANGUS MACDONELL, V. G., assisté du Révd. J. FARREL et du Révd. J. MADDEN et d'autres professeurs.

Placé dans une des meilleures localités, le collége de Kingston est, sans contredit, une des plus belles institutions de ce genre : autant par son fini et son élégance que par ses dimensions [ayant 5 étages et 150 pieds de longueur] et l'étendue de son terrein.

La vue domine l'entrée du Lac Ontario, la Baie de Quinté, le fleuve, St. Laurent, la Baie de Cataraqui et toutes les campagnes circonvoisines. Quant à la santé et au confort, aucune situation, près de Kingston, ne peut lui être comparée.

Le cours d'étude comprend toutes les branches généralement enseignées dans les autres institutions collégiales, savoir: la théologie, la philosophie, les auteurs classiques, le latin, le grec, le français, et l'italien si on le désire.

L'année scholaire commence le 14 septembre et se termine vers le 15 ou le 20 de juillet.

Le prix de la pension scholaire, de l'enseignement, du chauffage et de la lumière, pour l'année, est de £25 dont moitié payable d'avance.

Les externes payent £5 par année. Le blanchissage, s'il est fait au Collége est de £2. 10s. Et les frais des médecins, à moins que les parents ne veuillent encourir des risques, sont de £1.

On donnera des leçons de musique à ceux qui seront disposés à en faire les frais.

En cas de maladie, des chambres séparées pour l'usage du collége, sont retenues à l'Hôtel-Dieu, où tous les soins et attentions seront prodigués par les Sœurs de l'établissement, à des prix très réduits.

On ne prendra aucun élève pour moins d'une demie année. On ne permettra l'introduction dans le collége d'aucun livre, pamphlet ou autre objet, sans être préalablement examinés, et tout objet trouvé inadmissible, tel que Roman et livre immoral, sera confisqué.

Aucune remise sur la pension n'est faite pour absence à moins qu'elle ne soit d'un mois. Toute charge extra doit être payée six mois d'avance.

Toutes lettres envoyées ou reçues par les étudiants sont sujettes à examen.

On enverra, quatre fois par année aux parents ou aux tuteurs, un bulletin de la conduite et des progres des enfans.

Un examen privé aura lieu de temps à autre pendant l'année, et un autre, public, aura lieu à la fin de l'année ; les parents sont respectueusement priés d'y assister.

Cette institution, quoique strictement catholique, reçoit des jeunes gens de toute autre croyance religieuse ; ils y jouiront d'une entière liberté de conscience ; toutefois ils seront tenus de se conformer aux exercices public de la maison.

La discipline de collége est douce et paternelle, mais en même temps, elle est forte.

On s'appliquera à veiller à la santé, à la tenue et au bien-être de l'étudiant, et à lui rendre agréable le séjour de la maison.

La bonne conduite et l'assiduité seront récompensées. L'insubordination et la désobéissance seront punies par des avis privés, des reprimandes publiques, ou autrement, comme le cas l'exigera. La conduite ou le langage immoral, les habitudes de paresse, ou toute grave violation de l'ordre exposent à l'expulsion.

S'adresser au Révd. ANGUS MACDONELL, au Collége de Kingston.

Montréal, 18 août 1848.

LIBRAIRIE CATHOLIQUE

DE

J. B. ROLLAND, No. 24 RUE ST. VINCET,

Montréal.

On trouvera constamment à cette adresse toutes espèces de livres et fourniture d'école, ainsi qu'un assortiment de livres de prières: le tout à des

PRIX TRES-REDUITS.

Montréal, 21 octobre 1847.

Le Soussigne informe ses pratiques et le public en général, qu'il a de nouveau REDUIT SES PRIX et qu'il vendra les Livres d'Ecoles, etc., etc., etc., a aussi bas prix que qui que ce soit. Voir ses prix avant d'aller acheter ailleurs.

J. BTE. ROLLAND.

Montréal, 5 novembre 1847.

BANQUE D'EPARGNES

DES

CITE ET DISTRICT DE MONTREAL.

PATRON :

Monseigneur l'Evêque Catholique de Montréal.

Bureau des Directeurs,

W. Workman, Président,	P. Beaubien,
A. Larocque, V. Président,	Joseph Bourret,
Francis Hincks,	H. Mulholland,
H. Holton,	Edwin Atwater
Damase Masson,	Barthw. O'Brien,
Nelson Davis.	Jacob DeWitt,
Henry Judah,	Joseph Grenier,
L. T. Drummmond,	

AVIS est donné par les présentes que cette Institution paiera QUATRE PAR CENT sur tous les Dépôts qui seront faits le ou après le premier jour d'août prochain—Les DEPOTS reçus tous les jours de dix à trois heures et de six à huit heures dans les soirées des samedis et lundis (les fêtes exceptées). Les applications pour autres affaires requerrant l'attention du Bureau doivent être envoyées les Jeudis ou Vendredis, vû que le Bureau des Directeurs se réunit régulièrement tous les samedis. Cependant, si les circonstances l'exigeaient, on pourrait s'occuper des demandes ou applications qui seraient faites, aucun autre jour dans la semaine, le Président le Vice-Président étant tous les jours présents au Bureau de la Banque.]

JOHN COLLINS,
Secrétaire et Trésorier.

ADRESSES D'AFFAIRES.

LE DR. P. BEAUBIEN

A l'honneur d'annoncer, que les occupations multipliées, qui l'avaient empêché d'exercer sa profession, depuis plusieurs années, étant terminées, il en a repris l'exercice, et que les heures de consultation, chez lui, seront de 10 à heures A. M., et de 1½ à 3 heures P. M.

Montréal, 1er décembre 1848.—3s.

LE DR. DAVIGNON

Prend la liberté d'informer les citoyens de la ville de Montréal, qu'il a fixé sa résidence dans la maison, encoignure des rues St. Lambert et des Glacis, côte du faubourg St. Laurent, et voisine d'André Ouimet, écr., où on pourra le consulter à toute heure. Ayant pratiqué depuis plusieurs années la médecine dans toutes ses branches dans la paroisse de Ste. Marie, District de Montréal, il espère que sa longue expérience lui méritera la confiance du public.

Montréal, 28 novembre 1848.

Dr. GENAND, coin des Rues Ste. Hélène et des Récollets.

Montréal, 21 Nov. 1848.—5f-1c.

A. GERIN-LAJOIE, avocat, a établi son BUREAU au No. 15, Rue St. Vincent, porte voisine de la *Minerve*.

Montréal, 22 sept. 1848

P. GARNOT, Professeur de français, latin, rhétorique belles-lettres, etc., rue St. Denis, No. 64, près l'Evêché.

Montréal, 9 Nov. 1848.

L. A. HUGUET-LATOUR, notaire, No. 16, rue St. Vincent.

Montréal, 20 oct. 1848.—6m.

ARCHITECTURE.

CHS. BAILLARGÉ, architecte, au vieux château St. Louis, Haute-Ville, Quebec.

L. P. BOIVIN,

Coin des rues

NOTRE-DAME ET ST. VINCENT

AVERTIT de nouveau ses pratiques que tout son établissement est réuni dans ce nouveau local et qu'il a tout à fait abandonné son ancien magasin de la rue St. Paul vis-a-vis la Place Jacques quartier.

Il attend incessamment par les prochains arrivages, le RICHE ASSORTIMENT de MONTRES, BIJOUTERIES, articles de goût etc, etc.

Montréal, 26 mai.

A VENDRE.

Une superbe maison de pierre et autres dépendances, à vendre dans le village Ste. Thérèse, près du collége, avec un superbe terrain.

JOSEPH LAJEUNESSE.

Montréal, 18 juillet 1848.

P. GENDRON,

IMPRIMEUR.

24, RUE ST. VINCENT, MONTREAL.

Offre ses plus sincères remerciments à ses amis et au public pour l'encouragement qu'il en a reçu, depuis qu'il a ouvert son atelier typographique, et prend la liberté de solliciter de nouveau leur patronage, qu'il s'efforcera de mériter par le soin qu'il apportera à l'exécution des ouvrages qui lui seront confiés.

On exécute à cette adresse, toutes sortes d'impressions telle que,

LIVRES,	PAMPHLETS,
CATALOGUES,	BILLETS D'ENTERREMENT,
CARTES D'ADRESSE,	CIRCULAIRES,
CHÈQUES,	POLICES D'ASSURANCE,
TRAITES	CARTES DE VISITES,
CONNAISSEMENTS,	ANNONCES DE DILIGENCES,

PROGRAMMES DE SPECTACLES, ETC.

Le tout avec goût et célérité.

Tout le matériel de son établissement est neuf, acheté depuis cinq ou six mois seulement.

PRIX TRES-REDUITS.

CONDITIONS DES MELANGES RELIGIEUX.

LES *MELANGES RELIGIEUX* se publient DEUX fois la semaine, le MARDI et le VENDREDI.

Le PRIX d'abonnement pour l'année est de QUATRE PIASTRES, frais de poste à part.

Les *MELANGES* ne reçoivent pas d'abonnement pour moins de SIX mois.

Les abonnés qui veulent discontinuer de souscrire aux *Mélange* doivent en donner avis un mois avant l'expiration de leur abonnemen

Toutes lettres, paquets, correspondances, etc. etc. doivent être adressées, francs de port, à l'Editeur des *Mélanges Religieux* à Montréal.

PRIX DES ANNONCES.

Six lignes et au-dessous, 1ère. insertion,	£0	2	6
Chaque insertion subséquente,	0	0	7½
Dix lignes et au-dessous, 1ère. insertion,	0	3	6
Chaque insertion subséquente,	0	0	1[illegible]
Au-dessus de dix lignes, [1ère. insertion] chaque ligne,	0	0	4
Chaque insertion subséquente, par ligne.	0	0	1

☞ Les Annonces non accompagnées d'ordres sont publiées jusqu'à avis contraire.

Pour les Annonces qui doivent paraître LONGTEMPS, pour des annonces fréquentes, etc., l'on peut traiter de gré à gré.

AGENTS DES *MELANGES RELIGIEUX.*

Montréal,	MM. FABRE, & CIE., libraires
Trois-Rivières,	VAL. GUILLET, Ecr. N. P.
Québec,	M. D. MARTINEAU, Ptre. V
Ste. Anne,	M. F. PILOTE, Ptre. Direct.

Bureau des *Mélanges Religieux*, troisième étage de la Maison d'école près de l'Evêché, coin des rues Mignonne et St. Denis.

JOS. RIVET ET JOS. CHAPLEAU,
PROPRIÉTAIRES ET IMPRIMEURS.